



**Centre de défense des Droits de l'Homme
« MÉMORIAL »
Comité « ASSISTANCE CIVILE »**

Sous la direction de S.A. Gannouchkina

LES TCHÉTCHÈNES EN RUSSIE

**Persécutions criminelles infligées aux habitants
Situation des femmes
Problèmes de propriété**

Moscou 2014

*Traduit du russe par l'équipe bénévole d'Habitat-Cité et avec la relecture du Comité
Tchéchénie*

INTRODUCTION

Il y a plus de dix ans, on a annoncé le retour de la paix et de la prospérité en Tchétchénie. Dans tout le pays, les émissions d'information étaient saturées d'images montrant les avenues reconstruites de Grozny, le chantier d'Argoun-city, la mosquée la plus grande et la plus belle d'Europe, les fêtes luxueuses et tapageuses.

Aujourd'hui, les pays européens ont entrepris d'extrader des Tchétchènes en Russie et les primo-arrivants se voient refuser l'asile.

Cependant, en Tchétchénie, on raconte que l'Allemagne aurait décidé d'accueillir 40 000 Tchétchènes, chaque famille recevant un lopin de terre et une petite somme d'argent pour construire sa maison. Et voilà qu'une population naïve et crédule gobe ces rumeurs, vend tous ses biens pour réunir de quoi payer un passeur, loue un bus et se rue vers l'Allemagne par rues entières. Ils abandonnent toutes les beautés de leur république flambant neuf, leurs maisons et leur terre, une terre qu'ils aiment comme seuls les Tchétchènes savent l'aimer. Ils quittent tout cela par milliers pour l'inconnu, dans l'espoir incertain d'atteindre une terre promise.

Les services migratoires se demandent ce qui a bien pu se passer pour que ces gens s'arrachent à leur patrie pacifiée pour aller vers l'inconnu. D'où tiennent-ils une telle confiance, alors qu'ils ont subi tant de malheurs ces dernières années ?

Qu'arriverait-il si, en Allemagne, on annonçait que les USA sont prêts à accueillir des centaines de milliers d'Allemands, à leur attribuer une parcelle de territoire américain et un petit pécule suffisant pour construire une maisonnette en torchis ? Combien de candidats seraient prêts à tout abandonner et à se lancer vers l'inconnu ?

Si les Tchétchènes le font, c'est pour des raisons précises. Si une personne est prête à miser toute sa vie sur l'espoir éphémère que des gens qu'elle ne connaît pas pourraient l'accueillir, c'est qu'elle va très mal.

On peut en donner les principales causes.

La peur

La première que je voudrais évoquer est la peur généralisée qui règne dans le pays. En Tchétchénie, des gens continuent de disparaître. La diminution du nombre officiel des personnes enlevées et tuées paraît peu fiable ; en effet, les Tchétchènes ont peur de s'adresser tant aux autorités policières qu'aux défenseurs des Droits de

l'Homme parce qu'ils ne croient plus que quiconque puisse leur venir en aide.

Dans ce rapport, nous publions les histoires de jeunes Tchétchènes victimes de tortures, d'accusations falsifiées, contraints d'avouer leur culpabilité car leurs proches – parents, femmes, sœurs - étaient menacés de tortures et de violences. Les arrestations des proches d'activistes de la résistance (« groupes armés clandestins ») se déroulent souvent selon un même scénario. Soit on force le prisonnier à jouer les dénonciateurs, soit on l'inculpe pour complicité avec la résistance, on l'oblige sous la torture et la contrainte à signer des aveux et on le condamne à la prison au terme d'une instruction fabriquée. De même, pour le forcer à dénoncer quelqu'un, on le soumet au chantage en le menaçant d'une condamnation pour crimes graves liés au terrorisme et d'une peine de réclusion. Certains cèdent à ces pressions, le plus souvent par peur pour leur famille.

Lorsqu'ils se trouvent en détention, les Tchétchènes et les autres habitants du Caucase du nord subissent une discrimination brutale qui ne provient pas seulement des autres détenus et de l'administration pénitentiaire : les tribunaux ne leur accordent aucune libération anticipée et aucune remise de peine pour raison de santé. Ainsi, un grand invalide, Letchi Djanaraliev, est détenu depuis de nombreuses années malgré tous nos efforts. Un autre condamné, amputé d'une jambe, se retrouve de façon répétée en cellule d'isolement ; il lui est interdit de s'asseoir et il reste debout toute la journée. Une affaire concernant le tabassage de détenus a été soulevée par notre avocat. Mais les gardiens ont eu gain de cause. Le travail titanesque de l'avocat a permis de faire appel de ce jugement. L'affaire est actuellement examinée en seconde instance et nous avons de modestes espoirs que les coupables soient sanctionnés – ce qui serait exceptionnel - pour les sévices qu'ils ont fait subir aux détenus.

Les persécutions se multiplient, c'est pourquoi les gens sont prêts à s'enfuir n'importe où afin de sauver leur vie et d'échapper aux sévices.

La corruption et l'arbitraire

La corruption généralisée qui gangrène ouvertement tous les domaines de la vie quotidienne, combinée avec une absence totale d'accès au droit, est une seconde cause de l'exil des Tchétchènes.

Au palmarès mondial de la corruption en 2012, la Russie occupait la 133^{ème} place sur 176. Mais son niveau est encore plus élevé en Tchétchénie que dans le reste de la Russie. Les extorsions contre les fonctionnaires, les entrepreneurs ou toute forme de business s'opèrent au grand jour. Celui qui refuserait de céder une part de son salaire contraindrait son directeur à payer lui-même, celui-ci risquant sinon de perdre son poste.

Les institutions actuelles ne fonctionnant pas, il n'y a pratiquement aucune possibilité de comprendre où disparaît l'argent que les particuliers ont déposé dans les banques. Ni le Parquet ni les structures d'enquête ne sont en mesure de s'opposer à la corruption.

Sept familles nombreuses se sont adressées au Comité « Assistance civile¹ » (CAC) : elles étaient éligibles à « l'allocation maternelle » que l'on peut percevoir pour améliorer les conditions de vie de l'enfant, assurer ses soins médicaux et son éducation. Après enquête, nous avons réussi à comprendre que la décision de payer avait été prise, que Moscou avait envoyé les sommes correspondantes en Tchétchénie mais que l'argent n'était jamais arrivé sur le compte de ces femmes qui demeurait vide. Nous avons contacté la banque qui nous a répondu que l'argent avait été retenu en paiement d'un crédit alloué pour la construction ou la restauration de leur habitation. Toutefois, la banque n'a pas été en mesure de présenter une copie du contrat de crédit dont les femmes réfutent catégoriquement l'existence. Elles affirment par ailleurs qu'il n'y a pas eu de travaux dans leurs maisons et qu'elles n'ont pas acheté de matériaux de construction.

Habituellement, les banques remplissent une fonction de contrôle et, quand il existe un contrat de crédit ciblé, elles ne débloquent pas l'argent pour un autre usage. Cela signifie que les femmes en question n'ont pu retirer cet argent de leur compte, la banque ne versant que les sommes prévues pour la construction ou la restauration, opération dont la copie doit être conservée par la banque.

Comme nous le montrerons plus loin, les ordres ou simplement le souhait du chef de la République sont bien au-dessus de n'importe quelle loi.

Le soi-disant « retour aux traditions »

Et enfin, le processus du soi-disant « retour aux traditions » joue un rôle déterminant, alors que ces traditions n'ont jamais existé chez les Vaïnakhs². Nous évoquerons cela en détail dans ce rapport, en particulier dans le chapitre consacré à la situation des femmes. Le culte de la force, du pouvoir et de la richesse n'était pas le propre de la société vaïnakh, traditionnellement démocratique. Il n'était alors pas admis que des membres de la communauté en humilient d'autres ; la fierté et le courage étaient considérés comme supérieurs à la force brute du pouvoir absolu. L'éducation était considérée comme une des valeurs premières dans la mesure où on ne pouvait pas la retirer à une personne pendant les guerres, les occupations et les déportations. En dépit de sa position en retrait, la femme avait un statut élevé dans la famille, où sa position était prépondérante : « le Paradis est aux pieds de la mère »,

¹ *Grajdanskoïe Sodeïstvie* : ONG créée à Moscou en 1990 qui accompagne les migrants de l'intérieur comme de l'étranger.

² *Vainakh* : Groupe ethnique des Tchétchènes et des Ingouches.

disait la sagesse populaire, formule souvent répétée par les Vainakhs. On estimait impossible de contraindre une femme à porter le hidjab. Seul l'homme le plus âgé de la famille était autorisé à lui faire une remarque. Les agressions avec des billes de peinture, les sermons répétés, la brutalité physique (et simplement le harcèlement sexuel) auraient été inconcevables dans le passé.

Épris de liberté, les Tchétchènes ne veulent pas vivre dans les circonstances actuelles. Mais, dans le même temps, il n'existe aucune alternative sur place. Pour échapper aux poursuites, on peut se cacher un certain temps chez des proches ou des amis habitant d'autres régions. Mais le fugitif ne pourra pas s'installer de façon permanente. À peine voudra-t-il travailler, étudier ou bien simplement aller chez le médecin que la question de son enregistrement¹ se posera fatalement. Et s'il se fait enregistrer, les autorités de la République de Tchétchénie en sont informées et savent où le trouver.

« Mémorial » a interrogé les juristes du réseau « Droit et Migration ». Toutes les réponses indiquent que les familles tchétchènes ne peuvent s'installer que si elles disposent de leur propre habitation, d'un travail et d'amis ou proches prêts à les aider.

¹ *Requistratsiā* : sur tout le territoire de la Russie, les habitants sont obligés de se faire enregistrer sur leur lieu de domicile.

POURSUITES CRIMINELLES CONTRE LES HABITANTS DE LA RÉPUBLIQUE DE TCHÉTCHÉNIE

En Tchétchénie, chacun risque d'être victime de poursuites illégales, quels que soient son sexe, son état de santé ou sa situation sociale (seuls les enfants en bas âge sont épargnés). Il y a toutefois certaines catégories pour lesquelles le risque est plus élevé et d'autres pour lesquelles il est pratiquement inévitable : il s'agit des personnes qui ont été, ne serait-ce qu'une fois, dans le collimateur de la police car suspectées de liens avec l'opposition armée. En outre, ce risque s'étend à la fois à ceux qui ont combattu dans l'opposition (y compris pendant la première guerre) et à ceux qui ont, volontairement ou par contrainte, consciemment ou non, même une seule fois, rendu un quelconque service aux *boïeviks*¹ (acheminement ou achat de produits, toit offert) et aux familles et proches des *boïeviks*, ou bien encore à ceux que les *kadyrovtsy*² considèrent comme des combattants et aussi à n'importe quelle personne dénoncée sous la torture.

La procédure judiciaire contre ces personnes suit habituellement le schéma suivant :

- enlèvement ; détention dans un endroit inconnu, cela sans aucune formalisation ; tortures en vue d'obtenir des aveux pour avoir participé (réellement ou non) à la rébellion armée ; les tortures s'accompagnent souvent d'extorsions et la famille obtient parfois la libération du captif moyennant rançon, ce qui toutefois ne le préserve pas de nouveaux enlèvements.

- si la personne enlevée accepte de signer les aveux qu'on exige d'elle, on officialise la détention : on établit un ordre d'arrestation (en l'antidatant), on l'inculpe conformément à l'article 208 du Code pénal de la Fédération de Russie : « constitution d'une formation armée illégale ou bien « participation à celle-ci » ou bien, plus rarement, conformément à l'art. 209 (« banditisme ») ou 210 (« constitution d'un groupe criminel ou soutien à celui-ci ») ; on l'envoie en maison d'arrêt ; on le persuade par l'intermédiaire d'un avocat de donner son accord pour une procédure judiciaire spéciale (voir plus loin) et on le condamne à une ou deux années de privation de liberté.

- si la personne enlevée parvient à surmonter les tortures et ne fournit pas les aveux nécessaires aux *kadyrovtsy*, on continue de la torturer et, finalement, on la tue ; si elle se trouvait dans une prison illégale pendant suffisamment de temps pour que sa barbe ait poussé, on l'habille en tenue de camouflage, on lui met une arme entre les

¹ *Boïeviks* : combattants rebelles.

² *Kadyrovets, kadyrovtsy au pluriel* : milices soutenant le président Kadyrov et semant la terreur en Tchétchénie.

maines et on la fait passer pour un *boïevik* tué lors d'un combat. Et si ce n'est pas possible, on enterre secrètement son cadavre ou bien on le fait disparaître. Si les circonstances ne permettent pas de tuer le captif, on l'évacue, mutilé par les tortures, pour s'en débarrasser dans un coin désert.

La procédure judiciaire pour les affaires liées à la participation à la rébellion se présente comme une simple formalité. Un jugement d'acquiescement est exclu. Une directive non officielle du Ministère de la Justice de la République de Tchétchénie précise que les inculpés pour participation et soutien à la rébellion armée doivent être défendus par des avocats commis d'office qui sont priés de ne pas faire trop de zèle. Si la famille de l'accusé fait intervenir un autre avocat remplissant ses obligations avec un zèle excessif, alors le ministère s'arrangera pour le priver de son homologation. De nombreux avocats exerçant dans les organisations de défense des droits de l'homme sont soumis à de telles pressions.

Les avocats d'État conseillent d'habitude à leurs clients accusés de soutien aux groupes clandestins de se conformer à une procédure judiciaire spéciale. Cette nouvelle institution du droit pénal et de procédure russe (chapitre 40 du Code pénal et de procédure de la Fédération de Russie) prévoit en cas d'accord du justiciable que le verdict soit prononcé sans que les preuves de sa culpabilité ne soient établies. Après un jugement prononcé selon cette procédure spéciale, aucun recours n'est possible, ni en cassation ni en appel, dans la mesure où les conclusions du tribunal ne correspondent pas aux circonstances réelles de l'affaire. Un recours n'est envisageable qu'en cas de violation des règles du droit pénal. Pour les prévenus, cette procédure spéciale a l'avantage de limiter leur peine aux deux tiers de la peine maximale prévue pour un délit équivalent.

La procédure spéciale est largement utilisée en Tchétchénie en cas d'accusations de participation à des groupes rebelles, car elle est extrêmement pratique pour donner un semblant de légalité aux accusations basées sur des aveux écrits obtenus sous la torture.

Lors d'une procédure spéciale, l'instruction est déclenchée après accord de l'accusé, mais il est très facile de convaincre une personne ayant subi des tortures de donner son accord, car cela signifie pour elle une réduction de sa peine et la fin de ses tourments.

Si à l'inverse l'affaire est examinée selon la procédure habituelle et que l'accusé déclare lors du procès que ses aveux ont été obtenus sous la torture, sa déclaration sera généralement ignorée et n'aura pas d'influence sur le verdict. Le juge procédera à la lecture des aveux écrits obtenus durant l'instruction et annoncera qu'ils lui inspirent une grande confiance. Modifier ces aveux serait considéré comme une tentative d'échapper à la peine ou bien de l'atténuer. Toute évocation de tortures sera fermement bloquée par le tribunal.

Pour ceux qui ont été condamnés conformément à l'article 208 et sont revenus en Tchétchénie, les poursuites ne s'arrêtent pas pour autant. Après leur libération, ils retombent pour la plupart dans la spirale infernale : enlèvement – tortures – jugement ou bien mort. Certains sont poussés à « coopérer », ce qui signifie dénonciations ou bien provocations pour fabriquer un dossier criminel contre d'autres personnes ; en cas de refus, la personne est menacée d'être de nouveau enlevée, avec toutes les conséquences qu'elle connaît bien.

Des Tchétchènes ayant purgé une peine pour soutien aux groupes rebelles peuvent être soumis à de nouvelles persécutions pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les autorités tchétchènes considèrent avec raison que ces personnes, soumises à la torture alors qu'elles étaient dans leur grande majorité innocentes, en veulent aux autorités et sont de fait des opposants non déclarés au régime, lequel ne supporte aucune dissidence.

Ensuite, les forces de l'ordre doivent « réaliser le plan » de lutte contre les séparatistes ; ils doivent fournir des résultats, non pas en termes de paix civile dans la république mais en nombre de rebelles ou complices de ces derniers liquidés et arrêtés ; c'est pourquoi ils cherchent le moyen le plus facile de parvenir à ce résultat. Ils parcourent les adresses déjà répertoriées et arrêtent les personnes qu'ils connaissent déjà et qu'ils savent pouvoir aisément contraindre à faire les aveux nécessaires parce que nombre d'entre eux sont brisés mentalement et physiquement et savent bien ce qui les attend en cas d'enlèvement ou d'arrestation.

Enfin, les policiers eux-mêmes ont intérêt à ce que les personnes qu'ils enlèvent, torturent et emprisonnent disparaissent totalement ou bien restent le plus longtemps possible derrière les barreaux. Car ils ne veulent pas avoir à répondre de leurs crimes, que ce soit devant la loi ou la tradition : les familles (la lignée, le clan) ne doivent pas oublier l'humiliation subie. Les offenseurs ou bien leur famille seront punis, une dette du sang est décrétée, c'est une question d'honneur pour la famille de la personne humiliée par les tortures et les poursuites illégales. C'est pourquoi, même s'il occupe un poste élevé, le *kadyrovets* comprend qu'il se trouve en danger permanent.

Par peur d'être à nouveau victimes de persécutions, certains Tchétchènes ayant purgé leur peine conformément à l'article 208 ne tentent même pas de revenir en Tchétchénie une fois libérés. Ils essaient de s'installer dans une autre région de Russie, ce qui toutefois ne garantit pas leur sécurité. En effet, les *kadyrovtsy* peuvent les retrouver n'importe où en Russie. Mais un autre facteur de poids permet la discrimination et les persécutions des Tchétchènes emprisonnés conformément à l'article 208 : il s'agit de la loi du 7 août 2001 N°115-F3 « Lutte contre le blanchiment des revenus obtenus illégalement et le financement du terrorisme ». Selon cette loi, le

*Rosfinmonitoring*¹ établit et publie régulièrement dans l'organe du gouvernement russe « Rossiiskaïa Gazeta » la « liste des organisations et personnes physiques liées à une activité extrémiste ou au terrorisme ». (Cette liste circule sur Internet sous le titre : « liste des terroristes », cf. www.scribd.com/doc/81134640). Un des éléments entraînant l'inscription sur cette liste est une condamnation conformément à certains articles du Code pénal, y compris l'article 208. Cette loi permet aux banques de refuser aux personnes inscrites toute une série d'opérations bancaires. En pratique, les banques interprètent cette possibilité comme une interdiction absolue et les personnes concernées ne peuvent même pas obtenir de carte de crédit. Mais les conséquences de l'inscription sur cette liste vont bien au-delà des interdictions bancaires. Avoir son nom sur cette liste signifie porter toute sa vie l'étiquette de « terroriste », que cela ait ou non un rapport avec la réalité, devenir un proscrit et une cible facile pour de nouvelles persécutions.

Voici quelques cas caractéristiques de Tchétchènes victimes de persécutions au cours des dernières années. (Nous donnons parfois le vrai nom des personnes concernées, parfois des noms inventés, selon la situation : certaines histoires sont de notoriété publique mais en divulguer d'autres représenterait un danger potentiel).

1. **A.**, habitant du village de Valerik, district d'Atchkhoï-Martan en Tchétchénie. En mai 2008, il a été enlevé et soumis à des tortures par les forces de l'ordre locales (probablement le 7^{ème} régiment du Ministère de l'Intérieur de la République tchétchène) qui voulaient obtenir des aveux de collaboration avec un des leaders de l'opposition armée */nom gommé/*, lequel a été tué en mai 2008 dans le village de Valerik. **A.** avait effectivement acheté à deux reprises quelque temps plus tôt des provisions à un homme qui s'était adressé à lui près de la mosquée et lui avait dit avoir faim. Sachant que cet acte de simple compassion serait interprété, en dépit de la loi et du bon sens, comme un acte criminel, **A.** a nié catégoriquement ; au bout de plusieurs heures de tortures, il a été conduit dans la forêt et remis en liberté. Il est resté en vie uniquement grâce à sa famille qui a réussi à savoir où il avait été emmené et a exigé sa libération avec ténacité.

Ce premier enlèvement n'ayant donné aucun résultat, les forces de l'ordre ont néanmoins recommencé dès le lendemain à le chercher, à faire pression sur sa famille pour qu'ils le conduisent eux-mêmes au poste de police, promettant que le jeune homme s'en sortirait avec une peine conditionnelle. Son père a accepté, mais le jeune homme a refusé de se reconnaître coupable d'un crime qu'il n'avait pas commis. Il ne lui restait d'autre choix que se cacher et il est parti tout d'abord chez son frère aîné à Saint-Petersbourg, puis, apprenant l'arrestation d'un ami et la « fabrication » à son égard d'une affaire criminelle, en Pologne où il a déposé une demande d'asile.

Entre 2009 et 2011, **A.** a vécu en Pologne pendant la procédure de demande

¹ *Rosfinmonitoring* : Service fédéral de Monitoring financier, organisme relevant de l'exécutif et chargé de l'application de cette loi. Le président de la Fédération de Russie est à sa tête.

d'asile. Celle-ci a été refusée en décembre 2011 et il a été expulsé vers la Russie. Mais il n'a pas pu y vivre longtemps en paix : en août 2012, sans aucune raison légale, les forces de l'ordre ont recommencé à faire pression sur sa famille pour le contraindre à se rendre au commissariat, alors qu'ils ne pouvaient avancer aucune accusation contre lui. Dans la crainte d'être à nouveau enlevé et torturé, **A.** a quitté en secret la Tchétchénie, puis la Russie. Actuellement, il fait une nouvelle demande d'asile dans un pays européen.

2. En octobre 2009, **S.**, âgé de dix-neuf ans, habitant le village de Pervomaïskaïa du district de Grozny en Tchétchénie a autorisé un ami à lui */nom gommé/* qui venait de rentrer d'Europe occidentale à passer quelques nuits dans la maison vide d'une parente. **S.** ne savait pas que son ami faisait partie d'un groupe armé clandestin. Un jour, alors qu'il gardait ses moutons non loin de son village, il a été enlevé par des agents de police inconnus et a été torturé pendant trois journées entières dans un lieu qu'il ne connaissait pas. Le quatrième jour, il a été conduit au Service régional des Affaires intérieures du district de Staropromyslovski de la ville de Grozny où il a été à nouveau torturé. Ses tortionnaires voulaient obtenir des informations sur les organisations armées clandestines et des aveux sur sa collaboration avec un de ces groupes. Il n'a appris qu'à la fin de ses tourments que le combattant rebelle portant le pseudonyme de Sery, qu'ils l'ont contraint à reconnaître comme une connaissance, était en réalité cet ami rentré d'Europe. Malgré des tortures violentes, **S.** a refusé de faire les aveux qu'on exigeait de lui, jusqu'à ce qu'ils le menacent de faire subir des tortures à son père et à son frère. Cette menace l'a poussé à signé des aveux de collaboration avec un groupe armé clandestin, collaboration qui aurait consisté en des livraisons répétées de vêtements et produits d'hygiène pour les combattants, pour une somme de 15 000 roubles (500 dollars). Après cela */date gommée/*, il a été libéré avec interdiction de quitter le territoire.

Fin janvier 2010, **S.** a été une nouvelle fois enlevé par les agents de la police du district de Staropromyslovski. Au commissariat, il a été torturé une journée entière pour qu'il dénonce une personne qu'il ne connaissait pas, et, n'obtenant pas de résultat, les policiers ont dû le libérer.

En mai 2010, le tribunal du district de Grozny a condamné **S.** à deux ans de détention pour un délit puni par l'article 208, partie 2 du Code pénal. L'avocat commis d'office l'a convaincu d'accepter l'examen de son cas selon la procédure spéciale.

S. a purgé sa peine à la colonie pénitentiaire N° 3 de Volgograd où il a été l'objet de persécutions incessantes de la part de l'administration : il était humilié, battu, envoyé en cellule d'isolement sous des prétextes fallacieux. Pour ces raisons, il s'est taillé les veines à deux reprises. En juin 2011, plusieurs prisonniers tchéchènes plus âgés se sont adressés à la direction de la colonie pour lui demander de mettre fin aux persécutions à l'encontre du jeune homme. Cette requête a été considérée comme une

rébellion, les OMON¹ sont intervenus, les prisonniers tchétchènes ont été forcés de sortir dans la cour, de se déshabiller et de s'allonger par terre où ils ont été violemment battus. Cet événement ayant fait parler de lui, une commission s'est rendue dans la colonie, mais elle a conclu que la direction n'avait aucunement enfreint les règles. Les prisonniers ont essayé, avec l'aide de leur avocat, /*nom gommé*/ de contraindre l'administration à répondre de ses actes, mais sans plus de succès. (L'écrivain tchétchène Rouslan Zakriïev a divulgué les informations sur cet événement sur Internet, cf. : <http://chechnyatoday.com/content/view/15870557>). Après cela, fin septembre 2011, **S.** a été transféré à la colonie de régime général N°12 dans la ville de Voljski, région de Volgograd pour y purger le reste de sa peine.

En mai 2012, **S.** est libéré et rentre chez lui. Mais dix jours n'étaient pas passés qu'il est de nouveau enlevé par des policiers inconnus : ils lui mettent un sac sur la tête, l'emmènent dans un endroit inconnu et le terrorisent pendant plusieurs heures, le prévenant de ne pas essayer de fuir parce qu'ils auront encore « besoin » de lui.

Au début du mois d'août 2012, alors qu'il faisait paître ses bêtes, une voiture s'est approchée de lui et on lui a demandé de monter. Les policiers ou bien les agents du FSB² se trouvant dans la voiture ne se sont pas présentés et ont commencé à le menacer pour le faire collaborer. Il a refusé et a quitté la Tchétchénie la nuit même. Quelques jours plus tard, il a téléphoné à sa mère ; elle lui a raconté qu'elle était à cet instant même interrogée par la police qui accusait le jeune homme d'être parti rejoindre les rebelles « dans les montagnes ».

3. I., habitant de Grozny âgé de 23 ans. Après ses études universitaires, il travaillait dans la société de bâtiment de son cousin **R.** En juillet 2010, un lointain parent /*nom gommé*/, qui avait rejoint les groupes armés clandestins après la mort de son frère dans un poste de police, a commencé à faire pression sur lui pour qu'il fournisse à son groupe des vêtements et des provisions. Il a aussi exigé que **R.** lui achète deux pistolets, menaçant les deux cousins de la vengeance des rebelles s'ils refusaient.

Début août, **I.** et **R.** font ce qui leur a été demandé, espérant ainsi se débarrasser des pressions des rebelles. Quelques jours plus tard, **I.** est enlevé et emprisonné au commissariat de police du district Staropromyslovski de Grozny. Il a honnêtement raconté ses contacts avec les rebelles, mais pendant neuf jours entiers, il a été soumis à d'horribles tortures, à des pressions psychologiques, jusqu'à ce que **R.**, enlevé en même temps que lui, accepte de céder toute sa fortune aux *kadyrovtsy*. Ensuite, les policiers ont formalisé leur arrestation, ils ont cessé de les torturer et les ont transférés en cellule d'isolement en maison d'arrêt. Suite aux tortures subies, **I.** n'était plus en état de marcher.

¹ OMON : forces spéciales de la police intervenant dans les situations d'urgence mettant l'ordre public en danger.

² FSB : Service Fédéral de Sécurité, héritier du KGB.

En novembre 2010, le tribunal de Grozny, district de Staropromyslovski a condamné I. à dix-huit mois de détention pour un délit puni par l'article 208, partie 2 du Code pénal de la Fédération de Russie (participation à un groupe armé clandestin). Il a purgé sa peine dans deux colonies de Volgograd où il a subi des persécutions incessantes de la part de l'administration.

En septembre 2011, alors qu'I. se trouvait encore en détention, R., libéré peu de temps auparavant, a été enlevé et porté disparu. C'est pourquoi les parents d'I. l'ont fait partir dans un pays voisin dès sa libération en février 2012. Fin 2012, le frère cadet d'I. a été arrêté en Tchétchénie et interrogé pour qu'il dévoile l'endroit où se trouvait I. Il s'est avéré qu'un habitant du village de Valerik, soumis à la torture, avait fait une dénonciation mensongère à l'encontre d'I. pensant que celui-ci, se trouvant à l'étranger, ne serait pas inquiété. Ainsi, il n'y a pas de retour possible pour lui.

Pour les parents des personnes enlevées, tuées ou condamnées pour terrorisme ou appartenance à un groupe armé clandestin, le risque de persécution est pratiquement aussi élevé que pour les *boïeviks* véritables ou présumés et leurs « complices ». Les défenseurs des Droits de l'Homme travaillant en Tchétchénie ont pu observer que les forces de l'ordre ne cessent de persécuter les familles, voyant en eux avec raison des personnes mécontentes du régime et devenues leurs ennemis personnels espérant un jour les faire répondre de leurs crimes. En outre, il est plus facile d'accuser les membres de ces familles d'appartenance à un groupe armé clandestin, leurs accusations en étant plus convaincantes.

Le cas de la nombreuse famille Baïdoulaïev du village landi, district Atchkoï-Martan est caractéristique de cette situation.

Pendant la première guerre de Tchétchénie, les frères aînés de la famille ont combattu les forces fédérales et ont été blessés. Leur mère, Zoïa Terekhova, a apporté son aide aux blessés, qu'ils soient combattants de la résistance, soldats ou population civile (elle a été tuée à Grozny au cours d'un échange de tirs, alors qu'elle s'occupait d'un résistant blessé). Après la fin de la première guerre, les frères Baïdoulaïev n'ont pas participé à la résistance mais, sous Kadyrov, ils sont devenus l'objet d'un intérêt constant de la part des forces de l'ordre qui les soupçonnaient d'être des opposants au régime maîtrisant les techniques de la guerre de maquis. Pour cette raison, l'un des frères a dû quitter la Tchétchénie et, aujourd'hui, cache même à sa famille l'endroit où il se trouve parce qu'il est fort probable que leurs contacts soient surveillés par les forces de l'ordre. Deux autres frères ont quitté la Russie.

La famille est persécutée pour une autre raison : l'un des six frères, Taïmir, connaissait des gens dans le milieu des rebelles. En 2008, l'un d'entre eux a été arrêté et la télévision locale a diffusé une émission dans laquelle il faisait des aveux. Il a en particulier déclaré que Taïmir, dont la photographie avait été trouvée dans son téléphone, était membre du groupe armé clandestin. (Il a par la suite demandé pardon

à la famille de Taïmir pour ces témoignages mensongers, arguant du fait qu'ils avaient été obtenus sous la torture).

Après cette émission, Taïmir a été arrêté par la police locale d'Atchkhoï-Martan. Taous Mamakaïev, le chef de ce poste de police, connu pour sa cruauté et son avidité, lui a dit qu'il pouvait le libérer contre 300 000 roubles. La famille de Taïmir a apporté 100 000 roubles en promettant le restant pour le lendemain. Taïmir a été ensuite libéré mais contraint de se cacher : un avis de recherche a été émis contre lui et toute sa famille est devenue l'objet d'une surveillance permanente par les forces de l'ordre.

En avril 2008, Kazbek, neveu des frères Baïdoulaïev, âgé de vingt ans, est arrêté avec trois autres jeunes hommes du village. Il est contraint sous la torture d'avouer son appartenance à un groupe armé clandestin et condamné à six mois de réclusion. Il est libéré en octobre 2008 ; le 21 mars 2009 il est enlevé de chez lui à l'aube. Il est passé à tabac au poste de police d'Atchkhoï-Martan pendant trois journées entières, jusqu'à ce qu'il accepte d'avouer sa complicité avec un groupe armé clandestin. Il est condamné à deux ans et demi de réclusion en application de l'article 208 du Code Pénal de la Fédération de Russie. Peu de temps après sa libération, il est une nouvelle fois conduit au poste d'Atchkhoï-Martan, libéré après que sa famille a payé 50 000 roubles, puis encore enlevé un mois plus tard et aujourd'hui porté disparu.

Un autre neveu Baïdoulaïev, Anzor, invalide à cause de problèmes de vue, avait été condamné en même temps que Kazbek en 2008, en application de l'article 208 du Code pénal de la Fédération de Russie. Le 22 mars 2009, après l'enlèvement de Kazbek, des agents des forces de l'ordre viennent le chercher lui aussi, mais il n'est pas chez lui. Il s'était caché pour échapper au sort de son cousin. (Concernant les persécutions subies par Kazbek et Anzor Baïdoulaïev, voir : Bulletin du Centre de Défense des Droits de l'Homme Mémorial. Situation dans la zone de conflit du nord Caucase, conclusions des défenseurs des Droits de l'Homme. Printemps 2009 <http://www.memo.ru/hr/hotpoints/caucas1/index.htm>).

Le 16 août 2008, des agents des forces de l'ordre font irruption dans l'appartement occupé par Roustam et Taïmir Baïdoulaïev. Taïmir réussit à s'enfuir par la fenêtre, mais Roustam est conduit dans un endroit désert où il est tabassé ; on l'accuse d'aider son frère et d'être complice de ses crimes. Roustam perd conscience et se réveille à l'hôpital où des personnes qui l'avaient trouvé dans les environs de la ville l'avaient conduit.

Le 15 mai 2009, les forces de l'ordre repèrent Taïmir à Grozny et tentent de l'arrêter. Selon les déclarations du Ministère de l'Intérieur de Tchétchénie, il a opposé une résistance armée aux forces de l'ordre qui ont « tiré en retour » et l'ont ainsi éliminé. (<http://ria.ru/incidents/20090515/171191979.html>). En réalité, selon ce qu'ont raconté des témoins, Taïmir n'a pas fait feu mais s'est fait exploser avec une grenade qu'il portait sur lui en cas d'arrestation, pour ne pas être victime de tortures.

Cependant, les persécutions de la famille Baïdoulaïev ne prirent pas fin avec la mort de Taïmir. Le 25 mai 2009, les *kadyrovtsy* ont enlevé de chez elle la femme enceinte d'un des frères et l'ont interrogée pendant cinq jours entiers dans une sorte de cave, voulant obtenir des informations sur son mari et ses amis. Elle a perdu connaissance d'épuisement physique et nerveux et ils l'ont alors reconduite et laissée inconsciente devant l'entrée de son immeuble.

En février 2009, Beslan Baïdoulaïev, résidant à Grozny, est convoqué au poste de police du village de Kataïam et il disparaît. Il s'avéra par la suite qu'il avait été arrêté par la police et remis entre les mains du chef de la police locale d'Atchkhoï-Martan, Taous Mamakaïev, qui l'avait conduit dans son commissariat. Après deux semaines de tortures, Beslan avait signé des aveux dans lesquels il reconnaissait aider les groupes armés clandestins. Pour atténuer sa peine de prison, la police exigea un pot-de-vin que la famille paya.

Le 8 avril 2010, les forces de l'ordre ont arrêté deux autres neveux Baïdoulaïev dans le village d'Atchkhoï-Martan, Chamil, âgé de 22 ans et Adlan Galaïev, âgé de 21 ans et souffrant de tuberculose. Les méthodes d'enquête appliquées aux deux jeunes gens étaient illégales, l'avocat choisi par la famille n'a pas été autorisé à les voir. Ils ont tous deux été condamnés en application de l'article 208, Adlan à une peine conditionnelle et Chamil à une peine de prison qu'il purge sur le territoire de la Tchétchénie (pour plus de détails, voir : <http://www.memo.ru/hr/hotpoints/caucas1/msg/2010/04/m205859.htm>).

En 2012, Khamid, un autre des frères Baïdoulaïev, a été arrêté.

Le 18 juin 2012, Adlan Galaïev a été à nouveau enlevé de chez lui dans le village de landi et le lendemain à l'aube un autre membre de la famille, Maïrbek Baïdoulaïev, lycéen de première, mineur, né en 1996, a été enlevé dans la maison de sa tante (<http://www.memo.ru/d/114075.html>). Nous ne savons toujours pas ce qu'il est advenu d'eux.

Le dernier évènement de cette suite interminable de persécutions subies par la famille a été la disparition de Beslan Baïdoulaïev. Libéré en 2010 de la prison de Tchernokozovo, il s'est installé à Grozny où il a fondé une famille. Le 22 mai 2013 il est allé à landi pour régler des affaires concernant sa maison dans le village. Ce soir-là, il est resté tard à dîner chez des parents avant d'aller dormir dans sa propre maison. Le lendemain à l'aube, les habitants du village ont vu un de nombreux agents des forces de l'ordre dans la rue à côté de chez lui. Beslan n'est jamais rentré à Grozny, ni ce jour-là, ni les suivants. Aujourd'hui encore, personne ne sait ce qu'il est advenu de lui (<http://memo.ru/d/160389.html>). Notre association s'est adressée au Parquet au sujet de la disparition de Beslan Baïdoulaïev mais nous n'avons reçu aucune réponse claire. La supposition exprimée par la police selon laquelle Beslan aurait rejoint les rebelles n'est pas plausible, dans la mesure où il y avait suffisamment de policiers autour de chez lui pour l'empêcher de se cacher.

4. Bilemkhanov Oumar Vakhaïevitch. Habitant de Goudermes, frère d'Adam Bilemkhanov qui était membre d'un groupe armé clandestin et a été tué. Il a vécu plus de trois ans avec sa famille en Norvège, d'où il a été expulsé en novembre 2011 et renvoyé en Russie.

Son avocat Brun Rissness a tenté d'empêcher l'expulsion de la famille. C'est pourquoi notre association a reçu toute une série de questions à ce propos. Je joins ci-dessous les questions et les réponses que nous avons faites. De plus, le Comité « Assistance civile » et le CDDH¹ « Mémorial » ont envoyé en Norvège un rapport concernant l'affaire d'Oumar Bilemkhanov et des membres de sa famille. Dans ce rapport nous affirmions que son retour en Russie présentait un danger pour lui. Aleksandr Tcherkassov, président de Mémorial, et Svetlana Gannouchkina ont apporté par Skype leurs témoignages concernant le traitement de cette affaire au tribunal. Rien de tout cela n'a pu empêcher leur expulsion.

Monsieur Brun Rissness ,

Je réponds à vos questions concernant l'asile pour Oumar Bilemkhanov, frère d'Adam Bilemkhanov.

1. Quels étaient le rôle et l'importance d'Adam Bilemkhanov ?

Adam Bilemkhanov était l'un des membres les plus connus des groupes armés clandestins. Il est né dans le village de Khossi-lourt (Tsentsoroi), le village de Kadyrov, ce qui lui donnait la possibilité de s'élever dans la hiérarchie du pouvoir de la République tchétchène. Selon le témoignage de Saïd Bourlaski, célèbre commandant des unités rebelles et chroniqueur du maquis tchétchène, Adam a quitté les bataillons de rebelles à plusieurs reprises pour aller acheter des armes et des munitions dans les agglomérations tchétchènes. Son passeport enregistré à Khossi-lourt lui servait de laissez-passer et de protection.

(Voir <http://www.kavkazcenter.com/russ/content/2009/06/24/66403.shtml>).

Sa mort a été présentée en Tchétchénie comme une grande victoire. Notre collaborateur Akhmet Guissaïev, responsable à cette époque du monitoring de la presse, a traduit les déclarations que Kadyrov et son entourage ont faites dans les médias et dans lesquelles ils humiliaient la famille d'Adam Bilemkhanov, y compris sa grand-mère.

2. Sa mort signifiera-t-elle une diminution du danger encouru par son frère ?

¹ CDDH : Centre de défense des Droits de l'Homme

La mort d'Adam Bilemkhanov n'ôte pas à sa famille, particulièrement à ses frères, la qualité d'ennemis de Kadyrov. Si la tradition règlemente d'une certaine façon les relations d'inimitié et de vengeance, l'entourage de Kadyrov a élargi, dans la Tchétchénie actuelle, le champ de la responsabilité bien au-delà de l'usage. Aucune norme n'est respectée, les assassinats, les violences infligées aux femmes, les incendies des maisons sont devenus chose courante.

Je donnerai l'exemple d'événements récents qu'il est impossible de rendre publics avec les noms sans mettre les sources en danger de mort.

« Depuis le 18 juin, dans le district de Vedno, une opération spéciale est en cours pour arrêter les membres des groupes armés clandestins. Les forces de l'ordre ont rassemblé dans la forêt les parents des personnes citées ci-dessus (dont les noms m'ont été communiqués par mes sources S.G.), personnes supposées être des boïeviks et ont contraint les membres de leurs familles à marcher avec eux dans la forêt jusqu'au matin. Ils ne les ont raccompagnés chez eux que le 19 au soir.

Le 20 juin, du matin jusqu'au soir, ils les ont encore une fois forcés à marcher dans la forêt, les laissant partir le soir. L'opération s'est répétée le 22 juin.

Selon diverses informations, entre le mois d'avril 2011 et aujourd'hui, 40 jeunes gens originaires de 5 districts différents de la république auraient rallié le maquis. L'arbitraire et les pratiques illégales des forces de l'ordre, le chômage et l'absence de travail poussent les jeunes à rejoindre les rebelles. Les forces de l'ordre luttent contre ce phénomène en punissant leurs familles.

Après le 17 juin, les forces de l'ordre locales ont arrêté en toute illégalité de nombreux jeunes gens qui, d'après eux, étaient d'une façon ou d'une autre liés à la résistance ».

Le 24 juin à 3 heures, des hommes armés, cagoulés et en tenue de camouflage ont débarqué au village de Gueldagan et ont chassé deux familles (dont nous tairons les noms pour raison de sécurité) de leurs maisons avant de mettre le feu à celles-ci. Les maisons ont totalement brûlé pendant que les incendiaires restaient à attendre qu'elles finissent de se consumer ; certains ont même filmé l'événement avec une caméra vidéo. Le fils du propriétaire d'une des maisons avait rejoint le maquis, la deuxième maison a été brûlée simplement parce que son propriétaire avait des liens de famille avec le précédent.

Deux jours plus tard, une autre maison a brûlé, elle appartenait à des parents d'un rebelle déjà condamné et ayant purgé sa peine. Nous avons été informés d'actions analogues concernant ceux qui en fait avaient quitté la Fédération de Russie.

Pour les parents de ceux qui ont fait partie dans le passé d'un groupe armé clandestin, le seul moyen d'éviter ou de repousser la vengeance est d'entrer dans

l'entourage de Kadyrov et de participer aux crimes de ce régime monstrueux.

Un jeune homme embringué dans ce système ne peut refuser de prendre part aux crimes perpétrés par ce dernier. Il ne lui reste qu'à quitter le pays de nouveau. Cependant, nous savons qu'il ne réussit pas à se cacher même hors du pays. L'assassinat à Vienne d'Oumar Israïlov, qui avait bénéficié d'une amnistie et que Ramzan Kadyrov avait pris dans ses rangs mais qui avait refusé de prendre part aux tortures et aux assassinats perpétrés dans les prisons illégales de Ramzan Kadyrov, où lui-même puis son père avaient passé de terribles mois et subi des tortures en est un exemple. Oumar avait quitté la Russie et raconté ce qui se passait en Tchétchénie et dans l'entourage de Kadyrov, il avait informé les autorités autrichiennes des dangers qui le menaçaient, mais celles-ci n'avaient pas jugé ses craintes dignes d'une attention sérieuse.

Pour cette raison, même la mort de d'Adam Bilemkhanov n'a pas une retombée positive sur la sécurité de sa famille, notamment de son frère.

3. Si son frère n'est pas à l'abri du danger en Tchétchénie peut-il vivre dans une autre région de Russie ?

Dans nos rapports annuels, nous présentons depuis plusieurs années des témoignages montrant que les personnes originaires de Tchétchénie n'ont d'autre alternative que de prendre de gros risques pour leur vie s'ils restent dans le pays, dans la mesure où les autorités font tout ce qui est en leur pouvoir pour faire revenir tous les Tchétchènes en Tchétchénie. Les tentatives de quitter la Tchétchénie et de s'installer dans d'autres régions de la Fédération de Russie sont sans succès : les autorités régionales et fédérales encouragent les efforts de Ramzan Kadyrov pour rassembler tous les Tchétchènes en Tchétchénie. Les Tchétchènes se voient sans fin refuser de louer un logement, de s'enregistrer, de se faire embaucher. Tout cela avec des outrages à leur fierté nationale et humaine.

Le danger permanent de se retrouver dans un lieu de détention concerne autant les Tchétchènes en Tchétchénie que ceux vivant dans d'autres régions de façon permanente. Les policiers leur glissent en cachette de la drogue, des armes ou des explosifs et fabriquent contre eux des affaires de terrorisme. Ils ne peuvent espérer un traitement humain et équitable devant les tribunaux. Dans les structures du système pénitentiaire, ils sont soumis à des humiliations, des violences physiques et leur vie est constamment menacée.

Les habitants de Tchétchénie et les personnes qui en sont originaires n'ont même pas la possibilité matérielle d'avoir un logement. La compensation qu'ils reçoivent pour leur logement perdu en Tchétchénie représente 120 000 roubles, soit environ 4000 dollars américains. Cette somme non seulement ne permet pas d'acheter un appartement ou une maison, mais elle suffit à peine pour louer un appartement pendant 3 à 6 mois selon la région. De plus, ces trois dernières années, le budget ne

débloque plus de moyens pour payer les compensations. En 2009, seules 87 familles ont reçu une compensation, et les paiements seront faits au même rythme pendant les deux années à venir. Si l'on prend en compte le fait que seules les familles ayant quitté la Tchétchénie pendant les années que le pouvoir considère comme des années de guerre ont vu leur demande acceptée, on peut affirmer que des milliers de familles doivent attendre le paiement d'une compensation pendant six ans au moins.

Il faut noter que, pour évaluer la possibilité alternative réelle de s'installer à l'intérieur du pays, la protection doit être assurée par les organes du pouvoir de jure ; le déclarant doit avoir la garantie d'un accès à la sécurité, à la dignité et au droit dans la région de protection à l'intérieur du pays ; les conditions permettant de satisfaire les besoins des groupes vulnérables doivent être remplies ; les conditions dans cette région doivent être telles que le déclarant ne soit pas obligé de retourner dans la région où il existe une menace sérieuse sur l'un des points de la convention ; l'absence de risque sérieux sur un de ces points dans la région proposée doit être établie objectivement et non comme une simple considération sur la faible probabilité de cette menace. L'alternative est rarement possible dans les cas où l'acteur des persécutions est l'État. (Cf. « Recommandations de l'ECRE pour le traitement des personnes tchétchènes déplacées à l'intérieur (PDI), les personnes cherchant l'asile et celles l'ayant obtenu en Europe »)

[http://www.unhcr.org.ua/img/uploads/docs/Guidelines%20on%20the%20treatment%20of%20Chechen%20internally%20displaced%20persons%20\(IDPs\),%20asylum%20seekers%20and%20refugees%20in%20Europe%20\(2011\)%20rus.pdf](http://www.unhcr.org.ua/img/uploads/docs/Guidelines%20on%20the%20treatment%20of%20Chechen%20internally%20displaced%20persons%20(IDPs),%20asylum%20seekers%20and%20refugees%20in%20Europe%20(2011)%20rus.pdf) ».

Dans la mesure où les Belikhmanov n'avaient pas les moyens de quitter le pays, ils ont dû revenir en République tchétchène. Nous citons ci-après le récit de leur retour :

« Dès notre atterrissage à l'aéroport de Moscou, des agents du FSB nous ont conduits dans leur bureau. Seule l'intervention des défenseurs des Droits de l'Homme, informés par leurs collègues norvégiens de notre expulsion et venus nous accueillir, nous a permis d'arriver jusqu'en Tchétchénie. Sur place, j'ai réussi à apprendre les circonstances de la mort de mon père. Après l'assassinat de mon frère Adam, les agents des forces de l'ordre l'ont emmené de force et exigé qu'il fasse une déclaration dans les médias pour désapprouver les actions de son fils et renier celui-ci. Il a refusé, après quoi ils l'ont violemment battu et il a dû être hospitalisé. Trois mois plus tard, il est décédé d'une maladie des reins. Jusque-là, il ne s'en était jamais plaint et il était convaincu que les coups reçus avaient endommagé ses reins.

Après notre retour, le 2 décembre 2011, on m'a emmené à la base, dans le village de Tsentoroï (fief de Ramzan Kadyrov où il a une prison secrète décrite à maintes reprises par plusieurs témoins. S.A. Gannouchkina). J'y ai été détenu jusqu'à la fin du mois et soumis à des tortures à l'électricité. Ils me reprochaient d'avoir quitté le pays. Avant mon départ, ils m'avaient prévenu de ne pas quitter la République. Ils me mettaient sous le nez des articles des défenseurs des Droits de l'Homme concernant

notre famille, ils m'injuriaient et me torturaient à cause de ces articles. Quand ils m'ont libéré, ils m'ont dit de ne pas quitter la République et de ne pas changer de numéro de téléphone. C'est pourquoi j'ai peur de partir seul et de laisser ma famille, mais je n'ai pas les moyens de faire sortir ma famille. Après ma libération et jusqu'à aujourd'hui, j'ai des douleurs dans la tête dans la zone de l'oreille droite et dans le flanc gauche. J'ai récemment appris que les forces de l'ordre avaient utilisé des excavatrices pour charger dans des voitures et transporter je ne sais où la couche supérieure de terre contenant les restes d'un charnier où se trouvaient les corps de leurs propres victimes qu'ils n'avaient jamais rendus à leurs familles. Nous savons qu'ils ont été enterrés dans les environs du village de Tsentoroï. C'est là que doit se trouver le corps de mon frère, mais ils ne veulent toujours pas nous le rendre. Les membres de notre famille refusent tout contact avec nous, même nos proches parents ont non seulement peur de nous aider mais aussi d'avoir le moindre contact avec nous. Personne parmi nous ne peut trouver de travail et c'est devenu très difficile de trouver notre pain quotidien. Nous ne sommes pas en mesure de nourrir et habiller nos enfants correctement, ils ne peuvent pas aller à l'école. J'ai le sentiment d'être suivi en permanence ».

En janvier 2013, Oumar Bilemkhanov a eu un accident de voiture : le conducteur de la voiture qui venait en sens inverse l'a percuté et n'a pratiquement pas été blessé, juste une fracture légère de la main. Quant à Oumar, il a été grièvement blessé et est décédé à l'hôpital. Sa femme est persuadée que l'accident a été organisé.

À la fin de cette partie, nous donnons la retranscription traduite de l'émission télévisée pendant laquelle Ramzan Kadyrov force les parents proches d'Adam Bilemkhanov et de Taïmir Baïdoulaïev à renier ces derniers devant leurs cadavres. Après cette exécution, les corps des victimes n'ont jamais été rendus pour être enterrés. La traduction et les commentaires sont d'Akhmed Guissaïev, collaborateur de « Mémorial » qui a obtenu l'asile politique en Norvège après l'assassinat de Natacha Estemirova. Akhmed Guissaïev a été persécuté en tant que témoin de l'assassinat et il a quitté la Russie sur les conseils de l'enquêteur, qui n'était pas en mesure d'assurer sa sécurité.

Chaine de télévision « GROZNY », 16.05.2009, émission « REPORTAGE SPÉCIAL », 21h.20 heure locale.

Sujet : l'explosion et l'acte de diversion près du Ministère de l'Intérieur. Conséquences et élimination des personnes présumées avoir participé à des groupes armés clandestins.

En début d'émission une vidéo (vraisemblablement filmée avec un téléphone) montre deux personnes sur fond d'un drapeau (le drapeau des forces de la résistance).

1ère personne : « Pour chacun de nos frères tués, nous tuerons cinq mounafiks (hypocrites) ou mourtad (mécréants) (c'est-à-dire des éléments russes). Ce sont les ennemis d'Allah, c'est pourquoi nous leur ferons la guerre. C'est notre frère qui a

décidé de donner sa vie pour le Djihad contre cette injustice, contre ces chiens !

2^{ème} personne (probablement un kamikaze) : « Inch'Allah, ce sont nos frères et ce sont des martyres ! Nous ne laisserons pas cela impuni. Nous nous engageons à les venger » !

R. Kadyrov, président de la République de Tchétchénie : « Les parents doivent savoir que ce sont des Tchétchènes qui ont été tués, des Tchétchènes qui ont une lignée et un clan. J'ai toujours dit qu'il fallait mettre fin à cette guerre, mais, plus on leur cède, plus ils deviennent insolents. Alors, pourquoi faire exploser un bâtiment, abîmer la ville. Je le jure par Allah ! Nous éliminerons de Tchétchénie les Wahhabites et tous ceux qui leur sont liés ! Jusqu'à présent, j'attendais et j'espérais qu'ils se calmeraient mais à partir de maintenant ceux-là qui ont leurs enfants dans le maquis, je ne les laisserais pas en paix. Ils doivent faire revenir leurs enfants ou bien éliminer ces avortons. Sinon, nous les réduirons à néant. Nous ne les ferons même pas prisonniers et ensuite nous ne laisserons pas prononcer leurs noms. C'est qui, cet Oumarov, c'est un voyou » !

R. Alkhanov, Ministre de l'Intérieur de la République de Tchétchénie : « À 500 mètres de distance, un kamikaze s'est fait exploser. Il s'est approché, a dit bonjour et, quand il est arrivé devant un agent, l'explosion a eu lieu. Deux de nos policiers ont été tués et trois sont blessés. Ce n'est pas le Djihad » !

Le présentateur : « L'identité du kamikaze et du cercle de ses complices a été établie avant même la tombée de la nuit, oui, avant la tombée de la nuit. Pendant les opérations de recherche, les policiers ont éliminé quatre des complices ayant permis d'organiser cet attentat terroriste. Leurs cadavres ont été présentés à leurs familles pour identification. Les parents des terroristes n'avaient pas vraiment l'air d'être en deuil. Ça se comprend ! Les policiers qui ont éliminé les terroristes leur ont évité les ennuis que les activités de leurs enfants auraient pu attirer sur toute leur lignée.

On fait ensuite voir les cadavres des présumés membres des groupes armés clandestins.

Le chef des services de sécurité de R. Kadyrov (Patriote) : « Il ne mérite pas d'être / ? / du village de Khossi-Iourt (Tsentoroï). Personne ne le connaît dans ce village. Nous vous avons protégé d'un grand danger... »

La grand-mère du défunt Adam Bilemkhanov : Je suis allée le chercher plusieurs fois, j'ai essayé de l'arrêter, mais en vain ».

(Village de Tsentoroï) L'oncle du défunt Adam Bilemkhanov : « Je suis son oncle. Nous n'étions pas d'accord avec ses activités. Maintenant nous sommes même

soulagés que tout se soit passé comme ça ...les autres s'arrêteront peut-être en voyant ça. Il n'a jamais vécu ici et les gens de ce village ne le connaissent pas... ».

Le chef des services de sécurité de R. Kadyrov (Patriote) : « Il aurait été connu s'il avait été un homme digne de ce nom. Dans ce cas-là, il aurait été connu et respecté. Actuellement, nous ne le considérons même pas comme un être humain. Et ce sera la même chose avec tous les autres... »

Le présentateur : « Voici un enregistrement dans lequel il fait de la propagande pour les idées wahhabites ».

Adam Bilemkhanov (membre présumé d'un groupe armé clandestin qui a été tué) : « Ici, il n'y a pas d'islam, il n'y a que de la violence et pas la moindre trace de religion ».

Le reportage continue et les corps des présumés rebelles sont exposés. On voit le cadavre non recouvert d'Adam Bilemkhanov étendu par terre ; les militaires lui donnent des coups de pied en lui lançant des injures. Les membres de sa famille qui se tiennent à côté sont effrayés, ils ont du mal à articuler. Ils sont même contraints de remercier les assassins de leur parent. Tout cela est fait de façon insultante pour la famille et le cadavre.

Le présentateur : « Et voici la famille de Taïmir Baïdoulaïev, tué lui aussi ».

Un homme en civil et portant une arme : « Tu es son père ! Tu te souviens, je t'avais dit de le faire rentrer ?! Tu vois le résultat ! ».

Le père (du défunt, présumé membre d'un groupe armé clandestin) : « Mais tu dois bien savoir que n'importe quel père ne peut que souhaiter qu'il n'arrive rien de mal à son fils. J'ai bien essayé de le faire rentrer... ».

Un homme en civil et portant une arme : « Il est passé hier, il s'est caché dans une grange d'où il a tiré des coups de feu avant de se faire sauter... ».

REVENONS À LA SITUATION DES FEMMES EN RÉPUBLIQUE TCHÉTCHÈNE

La situation des femmes en Tchétchénie a déjà fait l'objet de nombreuses publications¹. Nous continuons néanmoins à observer que ce problème reste incompris, tant en Russie qu'à l'étranger. Ceci s'explique essentiellement par l'absence d'information appropriée, étant donné que la question des relations entre mari et femme, la naissance d'enfants hors mariage, les viols, sans parler des persécutions des groupes LGTB, sont des sujets totalement tabous dans la culture tchétchène.

Cependant, ces problèmes restent d'actualité et s'aggravent même, d'autres viennent aujourd'hui s'y ajouter ; effectivement, comme nous l'avons vu plus haut, le respect absolu des traditions est aujourd'hui remplacé par les déclarations et l'arbitraire de l'entourage du chef de l'État. Ces personnes sont souvent peu cultivées mais leur pouvoir est illimité et ils interprètent les traditions à leur propre avantage, contraignant leur entourage à s'y soumettre.

Les dirigeants tchétchènes peuvent à leur gré changer leur interprétation des traditions : Ramzan Kadyrov le fait pour servir ses intérêts, voire ses humeurs ponctuelles. S'il était d'usage de considérer l'enlèvement des fiancées comme « une belle tradition tchétchène », Ramzan Kadyrov a un jour déclaré que leurs auteurs seraient sévèrement punis. De surcroît, on a cessé de faire la différence entre un enlèvement par le bien-aimé d'une jeune fille consentante et le mariage forcé, imposé par la violence. La chronique de « Mémorial » cite l'exemple d'une jeune fille qui a volontairement participé à la mise en scène de son enlèvement par un camarade d'université. Pourtant, les parents l'ont forcée à revenir à la maison et l'ont tuée. Une enquête criminelle a été ouverte, mais après la disparition de la jeune fille, alors même que son corps a été jeté devant sa maison au vu et au su de tous les voisins, l'enquête n'a jamais été menée. Les parents de la jeune fille ont tenté de tuer le fiancé aussi, mais ils n'avaient pas assez de pouvoir et d'influence pour cela.

¹ Voir par exemple :

- Rapport alternatif sur les résultats de la recherche sociologique « Les droits de la femme en République tchétchène ». Les femmes du Don, 2010, <http://www.donwomen.ru/uploads/Including-in-the-Sphere.pdf>.
- « La femme doit rester à sa place ». Human Rights Watch, 2010, <http://www.kavkaz-uzel.ru/articles/182092/>.
- « Le droit d'être un être humain » Svetlana Gannouchkina, Ejednevny journal, 2008, <http://ej.ru/?a=note&id=8638>.
- « ECRE Guidelines of the Treatment of Chechen IDPs, Asylum Seekers and Refugees in Europe », 2011, <http://www.ecre.org/topics/areas-of-work/returns/174.html>.
- « Les femmes capturées par les service de sécurité tchétchènes sont vouées à l'esclavage sexuel et à la mort », Marc Franchetti, InoPressa, août 2011. <http://inopressa.ru/article/15aug2011/sundaytimes/chechen.html>
- Matériaux de la conférence-séminaire du 15.07.2012 « Un regard du point de vue du genre sur la sécurité des femmes dans le Caucase du nord ». <http://www.donwomen.ru/archives/2314>.

C'est ainsi qu'une même action peut être considérée comme une marque de respect des traditions ou bien comme une violation de celles-ci, selon la personne qui commet cette action.

Nous donnons ci-après quelques exemples illustrant la situation actuelle des femmes en République de Tchétchénie.

1. Depuis quelques années, les soi-disant « crimes d'honneur » se multiplient : les hommes punissent des membres de leur famille pour des enfreintes aux « normes de conduite de la jeune fille tchétchène », fussent-elles très légères.

Il est impossible de nier que cette tradition cruelle et des faits analogues existaient auparavant. Cependant, depuis quelques années, la décision n'est pas prise par respect des traditions mais elle dépend du bon vouloir des membres de la famille bien placés. Les parents proches n'osent pas se plaindre parce qu'ils savent que, sans même faire punir les coupables, leurs actions viendraient noircir la mémoire de la jeune fille assassinée et la réputation de tous les membres de sa famille.

Le 6 juillet 2013, **Khadijat Elimkhanova**, 20 ans, est enlevée à Grozny et disparaît sans laisser de traces

Des agents des forces de l'ordre ont vraisemblablement pris part à son enlèvement. Le CDDH « Mémorial » est prévenu par des sources officielles le 23 juillet. Ces personnes avaient rencontré la mère de la jeune fille, Laïla (Lili) Khassïeva, lui avaient posé des questions et demandé de faire une déclaration écrite. Jusque-là, Khassïeva ne s'était adressée à aucune association de défense des Droits de l'Homme.

Khadijat Elimkhanova habitait à Grozny avec sa mère dans un immeuble situé rue Maïakovski. Le père avait quitté sa famille et la Tchétchénie depuis longtemps.

Le 6 juillet vers 18 h., Khadijat sort de chez elle en disant à sa mère qu'elle va rendre visite à son amie Zalina dans l'immeuble voisin. Les jeunes filles avaient échangé des vêtements et Khadijat doit rendre une jupe à Zalina. Elles restent environ quinze minutes chez celle-ci, puis sortent ensemble, Khadijat se préparant à rentrer chez elle. À 18 h.30 elles se tiennent devant un magasin à côté du N° 147. Ensuite, Zalina s'éloigne et Khadijat la perd de vue alors qu'elle envoie un sms, semble-t-il.

À ce moment-là, une « Lada Priora » s'arrête à côté d'elle et deux hommes en sortent. Le premier, grand et maigre, est vêtu d'une tenue de camouflage et porte un revolver à la ceinture. De petite taille et râblé, le second est en civil. Sous les yeux de nombreux témoins, ils se jettent sur la jeune fille. Khadijat se défend, mais ses agresseurs réussissent à la faire entrer dans la voiture en la frappant et ils démarrent. L'enlèvement a été intégralement filmé par la caméra installée à l'entrée du magasin.

À son retour, Zalina apprend ce qui s'est passé par des personnes se trouvant à côté du magasin. Pourtant, elle n'a même pas la présence d'esprit de téléphoner à la mère de Khadijat pour l'informer.

Comme Khadijat ne rentre pas et ne répond pas au téléphone, Laïla Khassieva part à sa recherche. Les voisins qui se trouvent dehors lui racontent aussitôt ce qui s'est passé et elle peut ainsi trouver des témoins. Selon leurs déclarations, un homme a essayé d'empêcher l'enlèvement, mais le criminel armé l'a menacé de son arme. Un autre témoin précise que les ravisseurs avaient déclaré à qui voulait l'entendre : « nous venons de Khossi-lourt » (il s'agit du village natal de Kadyrov, c'est-à-dire qu'ils faisaient partie du cercle le plus haut placé des *kadyrovtsy*). Selon certains témoignages, la jeune fille avait appelé un de ses ravisseurs Mouslim et lui avait demandé de la laisser tranquille.

Actuellement, seul un agent des forces de l'ordre peut se permettre de porter un revolver à la ceinture à Grozny. Le soir même, Laïla Khassieva dépose une main courante auprès de l'antenne du Ministère de l'Intérieur du district Staropromyslovski de Grozny. Cependant, la brigade d'intervention ne se rend pas tout de suite sur les lieux et ne prend aucune mesure pour arrêter les criminels en flagrant délit.

Les policiers attendent trois jours avant d'interroger Khassieva, d'inspecter les lieux et de récupérer l'enregistrement vidéo du magasin.

Le 12 juillet, Khassieva a adressé une requête écrite au bureau d'enquêtes de la Direction de la Commission d'Enquêtes de la Fédération de Russie (DCEFR) pour la République tchétchène, district de Staromyslovski, et de là l'affaire a été transmise à la DCEFR de la République tchétchène. Ce n'est qu'à ce moment-là, a déclaré Laïla, que l'enquête sur la disparition de Khadijat a commencé sérieusement.

Aujourd'hui encore, personne ne connaît le sort de Khadijat Elimkhanova

Selon les témoignages de voisins, le jour de la disparition de Khadija, deux hommes correspondant à la description des ravisseurs les avaient interrogés pour savoir où habitaient Laïla et sa fille Khadijat.

La plaque d'immatriculation de la voiture dans laquelle la jeune fille a été enlevée n'est enregistrée nulle part. Ce sont des numéros dont se servent habituellement les forces de l'ordre pendant les opérations spéciales.

Laïla Khassieva soupçonne l'un des parents du père de Khadijat prénommé Mouslim d'avoir un lien avec l'enlèvement de sa fille. Il est militaire dans le bataillon spécial de la base de Khankala, là où de nombreux anciens combattants du bataillon « Zapad » de la Direction générale de la Sécurité militaire ont été transférés après sa dissolution en 2008. Selon Laïla, il avait déjà menacé sa fille, faisant passer ses menaces par les amies de la jeune fille. Il n'approuvait pas sa conduite et c'est sans doute la

raison de cet enlèvement.

2. *L'indépendance des femmes peut également susciter l'irritation d'un homme considérant que la place des femmes est à la cuisine. Le mécontentement devant une conduite trop indépendante peut avoir des conséquences tragiques. Pour preuve, l'exemple de trois femmes assassinées.*

Un certain Soultan téléphone le 10 mai 2013 au matin sur le téléphone mobile de **Zaman Aïdamirova**, habitant dans le village Nagornoïé du district de Grozny. Soultan se présente comme policier du commissariat de Gueldagan et lui demande où sont ses filles Satsita et Zargan. La mère lui répond qu'elles doivent être à la station de lavage automobile du village. Soultan lui répond que la station-service est dévastée, qu'il y a beaucoup de sang et que les jeunes femmes n'y sont plus.

Selon Zaman, ses filles, Satsita Almanovna Aïdamirova, née en 1988 et mère de deux enfants, ainsi que Zargan Almanovna Aïdamirova, née en 1990 et mère d'un enfant sont toutes deux divorcées et ont obtenu la garde leurs enfants, à l'encontre des traditions.

Les deux sœurs avaient décidé de monter une petite affaire et loué un atelier pour le transformer en station de lavage automobile. L'accord qu'elles avaient conclu avec le propriétaire de l'atelier Ibraguim Khamzatov stipulait qu'elles prenaient à leur charge la rénovation du local avant de commencer leur travail. Le premier mois, du 15 avril au 15 mai, leurs dépenses pour la rénovation étaient déduites du montant de la location, mais à l'avenir, les sœurs devaient acquitter une location mensuelle. La station de lavage a commencé à fonctionner début mai.

Le 9 mai à 22 heures, Zaman a parlé au téléphone avec ses filles qui lui ont dit que tout allait bien. Elles logeaient dans un local attenant à l'atelier et ce soir-là, Selima, une de leurs amies, leur avait rendu visite. Zaman a raconté que Selima avait environ vingt ans, qu'elle était maigre, de petite taille et avait un bras dans le plâtre suite à une fracture. Elle ne pouvait donc pas avoir causé le moindre mal aux deux sœurs. Le lendemain matin, Zaman a essayé de les appeler, mais le téléphone était éteint.

Elle a déposé une main courante à l'antenne de police du district de Grozny, décrivant en détail tous les événements des jours précédents.

Elle a essayé en vain de savoir ce qu'il était advenu de ses filles. Le propriétaire du local Ibraguim Khamzatov lui a dit que le matin du 10 mai, il avait lui aussi essayé de leur téléphoner mais que le téléphone ne marchait pas. En passant devant la station, il avait vu que les portes étaient ouvertes et il était entré mais n'avait trouvé personne. Le local était sens dessus dessous, le sol et les murs étaient couverts de sang et de petits fragments de corps humains. Les cadavres avaient disparu.

Zaman s'est adressée à l'antenne locale du Ministère de l'Intérieur du district de Grozny pour déclarer la disparition de ses filles.

Les membres de « Mémorial » ont fait leur enquête de leur côté et diverses sources leur ont permis de reconstituer par petits bouts le déroulement des événements.

Dans la nuit du 9 au 10 mai, les sœurs et Selima qui était en visite chez elles se sont couchées tard. Elles dormaient déjà quand des hommes armés ont fait irruption (en entrant probablement par la fenêtre) et ont commencé à leur tirer dessus avec des Kalachnikov munies de silencieux et un pistolet « PSM ». La brigade d'intervention de la police a retrouvé les douilles de ces différentes armes dans l'atelier le 10 au matin. Il y avait beaucoup de douilles provenant des modèles d'armes cités plus haut. Après la venue de la brigade d'intervention sur les lieux, ces indices avaient disparu.

La station essence qui se trouve à côté du lavage automobile a des caméras de vidéosurveillance qui ont peut-être filmé le visage et les déplacements des assassins. Mais, à notre connaissance, les enregistrements de la période où a eu lieu le crime ont disparu.

La station de lavage se trouve à la sortie du village mais les habitants des maisons les plus proches auraient entendu les coups de feu s'il n'y avait pas eu de silencieux.

Quand la brigade d'intervention de l'antenne de police du district a examiné les lieux, la foule s'est rassemblée autour de la station de lavage. Des témoins ont déclaré qu'un jeune homme barbu était arrivé à ce moment-là, un pistolet à la ceinture, qu'il s'était présenté comme « Ranger » aux policiers. (En République tchétchène, de nombreux agents locaux des forces de l'ordre sont d'anciens combattants et, plutôt que par leurs vrais noms, ils préfèrent se faire appeler par des noms de code radio ronflants, parfois les mêmes que ceux qu'ils utilisaient quand ils participaient à l'opposition armée : « Djihad », « Lord », « l'Ours », « le Tchékiste », « Richard » etc.) D'ailleurs, certains habitants du village ont pu donner le vrai nom de « Ranger » : Ali (son nom de famille a également été prononcé, mais nous ne le donnerons pas pour des raisons de sécurité). Des témoins habitant le village ont entendu une partie de la conversation téléphonique d'« Ali-Ranger » ; il parlait de ce qui s'était passé à la station de lavage : « c'est le boulot des nôtres et ça se sait en haut lieu ».

Les organes du Ministère de l'Intérieur ont commencé les recherches concernant la disparition des femmes. Le Comité d'Enquêtes de la république a ouvert un dossier criminel conformément à l'article 105 (meurtre) du Code Pénal de la Fédération de Russie. Les agents du Comité se sont rendus sur les lieux. Le 17 juillet,

S.I. Bobrov, nouveau responsable de la Direction des Enquêtes est arrivé à son tour dans le local de la station de lavage. Selon les déclarations de la population locale, « Ranger » était présent lui aussi, il a tout observé de loin jusqu'au départ des agents du Comité d'Enquêtes tout en passant de nombreux coups de téléphone.

Actuellement, le propriétaire de la station de lavage a été placé sous arrêts, soupçonné de participation au meurtre. Nous émettons les plus grands doutes quant au bien-fondé de ces soupçons.

3. Les activités autonomes d'une femme peuvent provoquer une réaction négative très vive et devenir le prétexte de persécutions à son égard. Le plus tragique, c'est qu'elle n'est absolument pas protégée et que les personnes qui lui sont le plus proches peuvent prendre le parti de ceux qui la persécutent par crainte pour leur propre vie.

Khava (son nom a été changé) était étudiante à l'Université tchéchène d'État ; entre 2009 et 2011, elle a participé au projet du comité « Assistance civile » *L'éducation dans le domaine des Droits de l'Homme dans le Caucase du nord*. En septembre 2010, Réséda (son nom a été changé), une nouvelle étudiante, a intégré sa classe à l'université ; après une interruption, elle a réintégré la dernière année. Cette jeune fille avait de gros problèmes familiaux dont elle parlait parfois les larmes aux yeux avec Khava.

Elle était enceinte et son mari, Rouslan, la maltraitait, l'insultant et la frappant, la laissant mourir de faim. Réséda a demandé à Khava de l'aider à s'adresser au comité « Assistance civile ».

Khava, se considérant comme membre de cette organisation de défense des Droits de l'Homme, n'a pas pu refuser de venir en aide à quelqu'un qui en avait besoin. Elle voyait que la jeune femme était au bord du suicide et elle a décidé de l'aider, tout en connaissant parfaitement le danger auquel elles s'exposaient toutes deux.

En juin 2011, Réséda s'est retrouvée à l'hôpital suite aux énièmes coups de son mari. Khava s'est occupée d'elle, lui apportant nourriture, linge et argent, sans lequel il est impossible de recevoir des soins en Tchétchénie. Pendant ce temps, le mari a téléphoné au frère aîné de la jeune femme pour exiger que ses frères reprennent leur sœur mais celui-ci a refusé.

Khava a alors aidé Réséda à adresser une plainte au siège des muftis, et Réséda y a été convoquée avec son mari. L'adjoint au mufti, qui s'est avéré être un parent de Rouslan, a eu un entretien avec chacun des époux. Il a dit à Réséda que son mari était un bon musulman et que son comportement à elle était incorrect parce qu'elle n'obéissait pas à son mari, qu'elle voulait sa liberté alors qu'elle devait se

soumettre à son mari. Il a ensuite déclaré à Réséda que leur conflit était résolu.

Ce même jour, Khava a réussi à convaincre Rouslan de laisser Réséda aller avec elle à l'université, au lieu de quoi elle l'a conduite à la commission d'État à la réconciliation familiale créée par Ramzan Kadyrov et où elle avait pris un rendez-vous à l'avance. Le directeur de la commission lui a proposé de faire une déclaration écrite disant que son mari la battait ; ensuite, le directeur et son adjoint ont accompagné Khava et Réséda chez le mari. Devant les membres de la commission, Rouslan a accusé sa femme de ne pas porter de foulard, d'avoir refusé d'aller voir le Cheikh à Moscou pour un exorcisme, de rentrer tard à la maison quand elle allait en cours, de ne pas répondre au téléphone quand il l'appelait. Le président a lu à Réséda un extrait du Coran et a déclaré qu'elle n'était pas possédée. Il a ensuite déchiré sa déclaration et lui a ordonné d'obéir à son mari et, à ce dernier, il a conseillé de ne pas battre sa femme au moins jusqu'à l'accouchement. Après cela, les disputes entre les époux et les coups donnés à Réséda ont repris de plus belle.

Les frères de Réséda la menaçaient de l'enfermer jusqu'à l'accouchement, de la tuer ensuite et de donner l'enfant au père si elle revenait dans la maison de ses parents. La jeune femme était au bord du suicide.

Khava a alors décidé d'aider Réséda à fuir son tyran de mari et ses frères. Elle a expliqué sa situation aux membres du comité « Assistance civile » qui ont décidé de la faire partir à Moscou en secret.

Au début du mois d'août 2011, Réséda s'est finalement décidée à fuir, mais elle n'avait pas d'argent. Khava l'a aidée à vendre ses bijoux, à acheter un billet de car et à partir pour Moscou. À Moscou, elle a donné naissance à un garçon, mais il a fallu convaincre les médecins d'apporter des soins médicaux à la mère et à l'enfant alors qu'elle n'était pas enregistrée. En effet, elle ne pouvait pas se faire enregistrer sans risquer d'être retrouvée par sa famille. Par la suite, Réséda et son enfant ont été accueillis par la Norvège où ils ont obtenu l'asile.

Notons qu'après la fuite de Réséda à Moscou, le comité « Assistance civile » a transmis une lettre de Réséda à ceux qui lui étaient les plus proches, sa grand-mère et son grand-père. Sa lettre disait qu'elle était en vie, en bonne santé et en sécurité. La lettre a été transmise de telle sorte qu'il était impossible de localiser son expéditrice.

Quelque temps plus tard, Rouslan a téléphoné à Khava pour la menacer et exiger qu'elle lui dise où se trouvait Réséda. Il se plaignait que la police et la famille de la jeune fille ne le laissent pas en paix, qu'ils l'accusaient de l'avoir tuée (dans la situation actuelle en Tchétchénie, un dénouement de cette nature n'aurait étonné personne).

Khava a accepté de rencontrer Rouslan, mais il n'est pas venu au rendez-vous et, deux heures plus tard, la mère et la sœur de Réséda lui ont téléphoné pour l'accuser

d'avoir dévoyé une femme mariée, elles l'ont injuriée et exigé qu'elle fasse revenir Réséda. Pendant plusieurs jours, les parents de cette dernière ont téléphoné à Khava jusqu'à 200 fois par jour, l'ont harcelée de SMS jusqu'à ce qu'elle soit obligée de changer de carte SIM.

Trois semaines plus tard, une voiture aux vitres teintées s'est arrêtée à côté d'elle, les quatre hommes s'y trouvant l'ont embarquée de force et conduite à Grozny, à l'antenne de police de Staropromyslovski.

Les hommes ne se sont pas présentés, ils lui ont dit qu'une disparition avait été signalée à la police et qu'elle y était mêlée. On lui a demandé si elle connaissait Réséda, elle a répondu que oui mais qu'elle ne comprenait pas ce qui se passait et qu'elle exigeait d'être relâchée. Le conducteur lui a grossièrement demandé de se taire.

Arrivée au commissariat, pour ne pas nuire à Réséda et à tous ceux qui l'avaient aidée, Khava n'a rien avoué, mais sous la pression du chef de la police, elle a fondu en larmes et a tout raconté, sans toutefois dévoiler où se trouvait Réséda (elle a dit qu'elle était partie à Oufa chez un de ses frères). Khava a été une autre fois convoquée à la police, conduite au marché pour qu'elle désigne le receleur ayant acheté les bijoux ; ensuite, ils l'ont prévenue de ne pas changer de numéro de téléphone et de ne pas partir. Ils l'ont menacée de l'accuser de dénonciation mensongère envers la famille de Réséda.

Conseil pris auprès de sa mère, Khava a décidé de quitter la Tchétchénie. Une ONG locale a organisé pour elle un stage de longue durée hors de Tchétchénie. Elle est partie et, quelque temps plus tard, son jeune frère cadet lui a téléphoné pour lui dire que sa mère et lui avaient dû eux aussi s'enfuir du pays et partir au Kazakhstan où sa mère avait de la famille. Il lui a raconté qu'après son départ, ses parents avaient subi des pressions permanentes de la famille de Réséda qui les accusait d'avoir laissé Khava enlever une femme mariée et enceinte. Ils disaient que le père de Khava devait répondre des actes de sa fille. Poussé par les membres de sa propre famille, le père s'est mis à battre sa femme et son fils, exigeant qu'ils obtiennent le retour de Khava.

En novembre 2011, Khava est venue rendre visite aux parents de sa mère. Elle avait appris que celle-ci était malade suite à un infarctus. Elle ne s'occupait plus de sa fille et de ses problèmes. Tous les parents de sa mère ont traité Khava grossièrement, la rendant responsable de la séparation de ses parents et de la maladie de sa mère.

Khava s'est installée chez une de ses parentes dont la famille tenait un café et elle y a travaillé, accomplissant les tâches les plus dures.

Le père de Khava est venu au Kazakhstan sans prévenir en décembre 2011. Il a ordonné à sa fille de rentrer en Tchétchénie avec lui parce que les parents de Réséda exigeaient qu'il remette sa fille entre leurs mains, le menaçant de mort. Khava a tenté d'expliquer à son père ce qui s'était passé avec Réséda, mais il n'a rien voulu entendre.

Elle lui a proposé de réunir les anciens pour résoudre le conflit ou bien de s'adresser au Parquet, mais il a décidé de la remettre aux parents de Réséda et de les laisser décider de son sort.

Khava est alors partie vivre dans un foyer, elle a travaillé dans différents cafés comme plongeuse et femme de ménage, elle a fait du petit commerce sur les marchés, de la vente de cosmétiques à domicile. L'été, elle travaillait dans les exploitations de légumes ; elle vivait dans un wagon et elle est tombée malade, endommageant sa colonne vertébrale et ses organes reproducteurs. Comme ceux qui émigrent vers la Russie, elle avait beaucoup de problèmes parce qu'elle n'était pas enregistrée et ne parlait pas le kazakh, c'est pourquoi elle devait constamment changer de travail.

En octobre 2013, le père de Khava est revenu au Kazakhstan et a trouvé sa fille dans le magasin où elle travaillait à la caisse. Il a tenté de s'emparer d'elle mais elle a réussi à se libérer. Il s'est mis à crier et à l'insulter pour la faire sortir de derrière la caisse : « Espèce de saleté, tu as fichu la pagaille chez toi et maintenant tu es bien tranquillement ici alors que je suis harcelé par des gens qui exigent un coupable pour l'enlèvement de cette femme ! Je ne peux même pas me marier » !

Attirés par le bruit, les clients et les employés du magasin ont accouru. Pendant que le père s'expliquait avec eux, Khava a réussi à s'enfuir par la réserve. Elle a raconté ensuite que son père était très agité, qu'il exigeait qu'on lui donne l'adresse et le numéro de téléphone de sa fille. Elle s'est cachée plusieurs jours dans une boutique chez une amie. Elle a téléphoné au Comité « Assistance civile » pour raconter ce qui lui arrivait et a aussitôt reçu une invitation à se rendre en Russie. Pour l'instant, sa famille ne sait pas où elle se trouve, elle est en sécurité, mais cette situation peut évoluer à tout moment. Son soutien à son amie a entraîné la destruction de sa propre vie et de ses relations avec sa famille.

4. Une femme qui donne naissance à un enfant hors mariage est totalement proscrite par la société. Si la famille apprend qu'une femme non mariée est enceinte elle préfère tuer celle-ci pour cacher la situation. Si l'état de la femme est connu de l'entourage, elle n'a plus qu'à s'enfuir où elle peut pour se cacher de ses poursuivants, ce qui est loin d'être toujours suffisant. Il reste étonnant de voir avec quelle ardeur la famille de la « criminelle » est prête à la poursuivre sans économiser ni temps ni argent.

Dans la mesure où les questions que posent les services de migration et les avocats des femmes tchétchènes demandant l'asile dans les pays occidentaux se répètent souvent, nous présentons ci-après les plus importantes.

1. *Si une femme seule avec des enfants retourne en Tchétchénie après un long séjour à l'étranger et si elle n'a pas de relations en Tchétchénie quel sera son avenir ?*

Il est pratiquement impossible pour une femme seule avec enfants et sans aucune famille de vivre en Tchétchénie parce que les liens de parenté chez les Tchétchènes sont compris au sens très large. Ceci ne veut absolument pas dire que quelqu'un lui apportera son aide. Par contre, il lui sera impossible d'éviter que l'on se mêle de sa vie.

Personne ne lui fournira de logement si on ne sait pas de quelle lignée elle est et de qui sont ses enfants, qui en est le père.

Si les enfants ont été conçus hors mariage, la vie de ces femmes est mise en danger réel par les hommes de sa lignée. Si elle n'a ni père ni frères, il n'y aura personne pour lui venir en aide. Et même si quelqu'un essayait de s'y risquer, sa lignée ferait tout pour que ce soit impossible. Il est peu vraisemblable qu'une femme dans une telle situation se décide à rentrer en Tchétchénie.

Louer un logement, trouver un travail et toute autre démarche soulèverait les nombreux problèmes évoqués plus haut et pourrait très mal finir.

Quel que soit l'endroit où elle s'installe, elle ne pourrait pas échapper à toutes ces explications, à l'ostracisme social dans le meilleur des cas. Les enfants ne seraient pas épargnés, ils devraient faire face au fait de ne pas être des « Tchétchènes à part entière » et seraient condamnés à la solitude.

Je dois noter que nous sommes souvent confrontés à des cas de familles persécutant des femmes avec enfants.

Une femme qui s'est adressée à nous a dû quitter la Tchétchénie alors qu'elle était enceinte ; elle a donné naissance à son enfant, errant à Moscou avec cet enfant hors mariage et elle a rencontré un garçon russe merveilleux qu'elle a épousé, puis elle a eu un second enfant de ce mariage.

Ses cousins l'ont retrouvée à Moscou et n'ont pas hésité à la pourchasser jusqu'en Pologne où elle s'était enfuie avec sa famille pour échapper aux poursuites. Les époux à bout de force sont revenus à Moscou et nous avons finalement réussi à les faire partir aux États-Unis où ils ont obtenu l'asile.

Une autre femme est partie accoucher en Italie d'où elle a dû partir à l'expiration de son permis de séjour. Elle ne connaissait malheureusement pas l'existence du système de l'asile. Revenue en Russie avec sa fille, elle s'est cachée dans un refuge dans une ville russe où elle n'a pas été autorisée à résider plus de trois mois, puis elle a été accueillie par des amis à droite et à gauche, vivant dans la peur permanente que sa famille ne la retrouve. Elle était en danger et ne pouvait pas trouver de travail parce qu'il lui aurait fallu un enregistrement qui aurait été communiqué à son domicile d'origine et elle aurait été retrouvée.

Aujourd'hui, nous avons pu obtenir pour elle un visa Schengen qui lui a permis de retourner en Italie pour faire une demande d'asile. Cependant, les services de migration italiens ne croient pas aux faits qu'elle leur a exposés et lui proposent de retourner en Russie et de s'installer dans une autre région. Nous soutenons sa demande d'asile, elle n'est pas expulsée mais ils ne lui donnent pas la possibilité de rester en Italie.

2. Les enfants peuvent-ils être enlevés à ces femmes ?

S'il est établi que les enfants sont nés dans le cadre du mariage, la famille du père ne manquera pas de se présenter. Dans la coutume tchéchène, les enfants APPARTIENNENT à la famille du père qui les récupère. Inutile d'avoir beaucoup d'imagination pour comprendre le choc vécu par ces enfants enlevés à leur mère après avoir vécu dans une société occidentale et ne connaissant pas cette famille qui leur est totalement étrangère.

Je connais le cas d'une jeune fille de quatorze ans qui a été enlevée à sa mère revenue pour un temps en Tchétchénie ; la jeune fille a été ensuite donnée en mariage. C'était l'œuvre de la famille du père décédé, famille qui n'avait jamais aidé la mère à élever son enfant et qu'elle voyait pour la première fois. Les autorités soutiennent ce genre de positions et il est impossible de la contester sans le soutien de personnes haut placées.

3. Peuvent-elles subir des persécutions ?

Évidemment, ils peuvent persécuter une femme seule comme il a été dit plus haut. Il est possible que la famille du père ne soit pas seule à vouloir lui enlever ses enfants. Sa propre famille, influencée par les préjugés sociaux, peut considérer que leur fille est déshonorée et doit être tuée. Cela est fait en secret, le corps est enterré et on la déclare disparue.

4. Quels autres risques encourent-elles en Tchétchénie ? Et si elle s'installe dans une autre région de Russie ?

Aucune autre région de Russie n'accepte les Tchétchènes fuyant leur république. Il n'existe aucun mécanisme d'accueil, le statut de déplacé ne leur est pas accordé, on essaye de ne pas les enregistrer. Trois femmes tchéchènes qui travaillent dans notre organisation louent un logement mais sont enregistrées chez nos collaborateurs. C'est le seul moyen pour elles de rester et de travailler à Moscou. Elles doivent cacher leur nationalité aux propriétaires de leurs appartements.

Signalons qu'un projet de loi de la Douma interdit de vivre dans un autre endroit que celui où on est enregistré. Si cette loi est adoptée, ce qui est fort probable dans la mesure où le projet a été présenté par le président de la Fédération, nous

serons tous dans l'illégalité et risquerons des poursuites au même titre que nos collègues enregistrées chez nous.

Les Tchétchènes sont un tout petit peuple avec des liens de famille et de voisinage très étendus. Si un Tchétchène rencontre une femme se cachant des poursuites de sa famille, celle-ci apprendra tôt ou tard où se trouve cette femme et la chasse commencera.

Il est clair que la montée de la xénophobie en Russie entraîne de nombreux risques pour les Tchétchènes. La femme comme ses enfants peuvent se faire attaquer par des nationalistes, subir des remarques nationalistes dans la rue, au travail et très fréquemment à l'école pour les enfants.

5. *Dans la mesure où les problèmes des femmes font partie des problèmes de genre, nous nous permettons d'élargir le sujet et d'aborder les persécutions dont sont victimes les représentants de la communauté LGBT en République tchétchène*

Tout le monde sait que ces derniers temps la Russie a adopté des lois qui font de la moindre allusion à ce sujet une propagande de l'homosexualité punie par la loi.

Dans le Caucase du nord, c'est un sujet absolument tabou, c'est pourquoi depuis le début de son existence, le Comité « Assistance Civile » n'a été contacté que pour de rares cas par des habitants de la région se plaignant d'homophobie et de persécutions personnelles. Nous avons été récemment contactés pour deux de ces cas.

Le premier provenait d'un jeune Tchétchène qui participait au projet de notre association « L'éducation dans le domaine des Droits de l'Homme dans le Caucase du nord ».

Depuis qu'il était étudiant, Issa (son nom a été modifié), après la première guerre tchétchène, a commencé à participer à des activités humanitaires, il organisait des actions en faveur des enfants sans domicile. Il est par la suite devenu militant d'un groupe de jeunes pour les Droits de l'Homme en Tchétchénie et, dans ce cadre, il organisait à l'intention des publics scolaires des séminaires consacrés aux Droits de l'Homme et à l'instauration de la paix. Cependant, la position militante et l'engagement social d'Issa ont dès le début suscité le mécontentement de sa famille. Ils ont fait pression sur lui, considérant que ses activités l'empêchaient de respecter pleinement les règles de l'islam et les traditions tchétchènes et, de plus, n'étaient pas sans danger pour ses parents du point de vue des relations avec les autorités.

Aujourd'hui en Tchétchénie pratiquement toute activité sociale mettant en avant et rendant publics les problèmes de la région suscite une attention particulière et entraîne un contrôle de la part des autorités régionales qui exercent une forte pression sur les défenseurs des Droits de l'Homme et les militants sociaux.

En juin 2012 Issa a informé notre comité que sa famille avait accentué sa pression sur lui, qu'elle lui interdisait de quitter la République en le menaçant de l'enfermer à la maison. L'état psychologique d'Issa est inquiétant. Nous avons décidé de l'aider à trouver une formation ou un stage en Russie ou en Allemagne. Les raisons de son état nerveux et de son mal-être ne sont pas tout à fait claires.

En octobre 2012, Issa a déménagé à Moscou en cachette de ses parents et il a exposé à un de nos collaborateurs les détails de son départ et les raisons pour lesquelles il lui était impossible de retourner en Tchétchénie.

Un de ses cousins a découvert son compte dans le réseau social « Odnoklasniki¹ », il a lu la correspondance personnelle d'Issa, découvrant que celui-ci était homosexuel et avait une relation avec un jeune Ouzbek. En Tchétchénie, les personnes appartenant aux minorités sexuelles, considérées comme des pécheurs bafouant la religion et les traditions, sont cruellement persécutées. Être homosexuel est considéré comme un déshonneur pour la personne concernée autant que pour tous les membres de sa famille et de sa lignée, il doit être puni de mort ou rééduqué.

Ayant appris les orientations sexuelles d'Issa, trois de ses cousins l'ont enlevé de chez lui, l'ont emmené dans un parc où ils l'ont insulté, frappé avec les mains et les pieds, menacé de mort (l'un d'eux avait un pistolet). Ils voulaient également qu'il leur donne le nom et l'adresse de son partenaire pour aller lui régler son compte. Ils ont enfermé Issa pour la nuit dans la maison d'un des cousins.

Le lendemain, les cousins l'ont traîné de force à la mosquée pour que l'imam le « purifie ». Ils ont forcé Issa à reconnaître son péché et à se repentir.

Ils l'ont ensuite ramené chez lui. Après cela, ses cousins ont commencé à le menacer de tout raconter à ses parents et aux autres membres de sa famille et, dans ce cas-là, l'oncle chez qui il vivait le tuerait. Ils lui ont soutiré de l'argent contre leur silence. Ce chantage a continué même après le départ d'Issa pour Moscou. Celui-ci craignait vraiment que ses parents n'apprennent ses choix sexuels par peur de les faire souffrir et de rendre les relations familiales, déjà tendues à cause de ses activités sociales, encore plus difficiles.

Quelques jours après son enlèvement, Issa a fait une tentative de suicide en prenant des cachets mais les urgences ont réussi à intervenir à temps pour le sauver.

Issa était en dernière année à l'université, ses résultats étaient excellents et il avait une bourse d'élite ; avant de partir pour Moscou, il a réussi à obtenir le droit de revenir uniquement pour se présenter aux examens pendant la session.

Pourtant, son directeur de recherche l'a informé quelque temps plus tard que

¹ Odnoklasniki : site internet qui permet de retrouver d'anciens camarades de classe.

les membres de sa famille étaient venus à l'université pour leur dire qu'Issa était psychologiquement instable, qu'il s'était enfui et que l'université ne devait pas le laisser partir s'il revenait en cours. C'est ainsi qu'il a perdu toute possibilité de terminer ses études et d'obtenir son diplôme d'études supérieures.

À la fin du mois d'août, ne pouvant plus supporter la pression et les tensions des relations familiales, Issa a quitté la maison et rompu avec sa famille. Il s'est caché chez les seuls amis qui connaissaient son histoire.

Au mois de septembre 2012, ses cousins l'ont retrouvé avec l'intention de le forcer à rentrer chez lui. Ils l'ont menacé de le marier et de l'expédier dans un village de montagne. C'est à ce moment-là qu'il est parti à Moscou.

Quand ils ont appris son départ, ses cousins ont commencé à lui téléphoner pour le menacer et exiger son retour, sinon ils le feraient rentrer de force. Quant aux autres membres de la famille, ils ne cessaient de lui soutirer de l'argent. C'est ainsi qu'il devait acheter son droit à la liberté et justifier sa présence à Moscou.

Le 21 novembre, son cousin lui a téléphoné pour lui donner un ultimatum : il exigeait qu'il rentre en Tchétchénie et se marie d'ici un mois, en cas de refus, il viendrait le tuer à Moscou.

Voici ce qu'Issa a écrit à une collaboratrice du Comité juste après cette conversation :

« Aujourd'hui, ma cousine s'est enfin mariée. J'ai eu une conversation avec son frère aîné. Voici ce qu'il m'a dit : *maintenant, plus rien ne m'arrêtera et je vais m'occuper de toi. D'ici peu, soit tu seras ici pour prier et demander ta grâce ou bien tu iras directement en enfer. Ça fait trop longtemps que je te supporte, assez joué comme ça ! Je ne dirai rien à personne, je te réglerai ton compte tout seul, espèce d'erreur de la nature. Personne ne m'arrêtera plus, c'est mon dernier coup de téléphone. Si tu rentres de plein gré, ton châtiment sera différent et moins sévère. Réfléchis bien et prends ta décision. Si tu veux rentrer, rentre, mais si tu n'es pas rentré le 21 décembre, je tiendrai ma promesse. Tu as un mois exactement pour prendre ta décision. Dis-moi merci pour ma bonté et ma générosité. »*

Le 12 décembre 2012, la mère d'Issa l'a informé que son cousin accompagné de ses amis était parti pour Moscou. À l'évidence, il était devenu dangereux pour Issa de rester en Russie, sans oublier qu'il n'avait pas et n'aurait jamais la possibilité de déclarer ouvertement son orientation sexuelle et de travailler normalement dans le domaine de la défense des Droits de l'Homme dans le Caucase du nord.

Issa a quitté la Russie et a demandé l'asile dans un pays européen à la fin de l'année 2012.

Le deuxième cas est tout à fait récent : deux femmes tchéchènes en couple se sont adressées à nous. Leurs familles avaient découvert la situation. L'une a été condamnée à mort mais a eu le temps de se cacher, la famille de l'autre, plus tolérante, lui a donné une date limite pour se marier. Les deux familles, comme la société dans son ensemble, ne reconnaissent absolument pas la nature de l'homosexualité.

Le destin de ce couple étant loin d'être tout à fait clair, nous n'entrerons pas dans les détails de leurs mésaventures actuelles.

En Russie en général, la situation des minorités sexuelles est extrêmement compliquée et a tendance à s'aggraver, ce dont témoigne le rapport du groupe d'Helsinki de Moscou <http://www.mhg.ru/publications/EA10000>.

Actuellement en Tchétchénie, la situation est encore plus grave et se détériore à cause de la crise des valeurs entraînée par les nombreuses années de guerre, crise qui se manifeste par la tentative d'imposer les normes de comportement religieuses et traditionnelles les plus radicales.¹

¹ Voir le rapport du groupe de crise international <http://www.crisisgroup.org/~media/Files/europe/caucasus/220-the-north-caucasus-the-challenges-of-integration-i-ethnicity-and-conflict.pdf> , <http://www.crisisgroup.org/~media/Files/europe/caucasus/221-the-north-caucasus-the-challenges-of-integration-ii-islam-the-insurgency-and-counter-insurgency.pdf>

COMMENT SONT RÉSOLUS LES PROBLÈMES DE PROPRIÉTÉ DE L'HABITAT

En Tchétchénie comme ailleurs en Russie, le premier problème des habitants est celui du logement. Les Tchétchènes qui ont dû quitter leur république ne réussissent pas à récupérer leur habitation.

Depuis 1991, le pays a connu plusieurs flux de déplacés internes en provenance de Tchétchénie et ce pour diverses raisons.

La première vague est celle qui précède la campagne de guerre et concerne essentiellement la population de culture russe fuyant les discriminations. Seul un petit nombre a obtenu le statut de déplacé forcé, lequel, en contradiction avec la loi, n'était accordé qu'aux personnes ayant un enregistrement. Et parmi elles, un plus petit nombre encore a obtenu le logement qui devait être attribué aux titulaires de ce statut au fur et à mesure que l'argent était versé par le budget national.

La seconde était constituée des habitants fuyant les actions militaires entre fin 1994 et fin 1996. En avril 1997 seulement, le décret du gouvernement de la Fédération de Russie N° 510 déterminait une compensation d'un montant de 120 000 roubles par famille déplacée. Avant la crise de 1998, cette somme suffisait à acheter un logement très modeste. Mais seules quelques familles l'ont touchée. Pour cela, il fallait réunir un monceau de documents et attester par écrit que l'on renonçait au logement en Tchétchénie. Tous n'ont pas été en mesure de réunir les documents nécessaires ou n'ont pas voulu renoncer à leur appartement pour une somme d'argent qui, après la crise du mois d'août, ne permettait pas d'acheter le moindre logement où que ce soit, la valeur de cette somme ayant été divisée par cinq et étant devenue insignifiante.

Le statut de déplacé forcé n'était pas accordé aux Tchétchènes ayant quitté leur pays à cette époque, conséquence d'un décret spécial du directeur du Service fédéral des Migrations. Ce principe a été maintenu par la suite.

La troisième vague concerne les soi-disant années de paix entre les deux vagues précédentes ; elle n'était pas très importante, avant tout parce qu'il était devenu très difficile pour les Tchétchènes de s'installer dans les autres régions de Russie. Le statut de déplacé forcé n'était pratiquement plus accordé : les autorités exigeaient des preuves directes de persécutions de la part du gouvernement tchétchène. Les demandes de compensation n'étaient acceptées que si elles étaient faites par ceux ayant quitté la Tchétchénie avant 1996.

La quatrième a commencé avec la seconde guerre de Tchétchénie fin 1999. Tous ceux qui avaient la moindre possibilité, aussi infime soit-elle, de s'installer dans une autre région de Russie ont quitté la Tchétchénie. Seuls 2% du total de ce flux

migratoire (12 000 personnes) a obtenu le statut de déplacé forcé. Il a fallu s'adresser à trois reprises à la Cour suprême de la Fédération de Russie pour obtenir que le décret N° 510 soit appliqué également aux personnes ayant quitté la Tchétchénie pendant la seconde vague d'opérations militaires. Il a toutefois été impossible de contester le montant des versements qui est aujourd'hui encore égal à 120 000 roubles par famille ; c'est pourquoi de nombreuses personnes ne souhaitent pas renoncer à leurs maisons ou appartements en Tchétchénie.

Aujourd'hui, alors que la paix est censée être revenue en République tchétchène, les habitants qui avaient fui essayent de faire valoir leurs droits de propriétaires ou bien d'obtenir des appartements dans les immeubles nouvellement construits. Mais le plus souvent, leurs appartements sont habités par de nouveaux occupants, installés avec des documents falsifiés ou bien en échange de pots-de-vin distribués aux représentants de l'administration.

Les anciens propriétaires doivent porter plainte pour récupérer leur bien. Mais les juges prennent en règle générale parti pour les occupants abusifs, dans la mesure où ils leur sont liés par la lignée ou par des intérêts communs à ceux de l'administration ayant autorisé ces nouveaux occupants à s'installer. Les juristes du centre de défense des Droits de l'Homme « Mémorial » tentent d'aider les propriétaires légaux à obtenir gain de cause, ce qui est malheureusement très rare.

Nous présentons ci-après deux exemples de ces luttes pratiquement vouées à l'échec.

En août 1994, Irina Viktorovna Vorobiova, née en 1961 et résidant en Tchétchénie, a acheté un appartement au N° 16 de la rue Diakov à Grozny. Son propre logement avait été détruit. Le vendeur était un homme russe âgé qui se préparait à quitter la République avec sa femme. La vente a été enregistrée dans un cabinet notarial et Irina s'est installée dans son nouvel appartement.

En 1995, au début des opérations militaires, Vorobiova a dû quitter la ville. Comme tous les habitants de Tchétchénie, elle ne pouvait pas imaginer l'ampleur que prendraient les opérations. Pensant rentrer chez elle au bout de quelques jours, elle n'emporta pas les papiers de l'appartement et les laissa à l'intérieur. Elle demanda à un ami, Seïd-Khassan Chakhguereïev, de garder un œil sur son logement et lui laissa les clés.

Il devint vite évident que le retour ne serait pas possible avant longtemps. Irina partit d'abord à Piatigorsk, puis chez des amis à Moscou. En 1995, sa mère, restée à Grozny (au 2, rue Toukhatchevski), a demandé de changer l'enregistrement du

contrat de vente de sa fille et a obtenu un certificat du BTI¹ à ce sujet. Mais pendant les événements du mois d'août 1996, elle a dû quitter Grozny d'urgence laissant tous les papiers concernant l'appartement à Grozny.

En 1998, Irina a vu Seïd-Khassan Chakhguereïev à Moscou. Celui-ci lui a déclaré que son appartement était entier et qu'il y vivait avec sa femme Leïla Alieva. Il avait pris l'habitude de téléphoner régulièrement à Irina pour lui donner des nouvelles de son bien.

Vers 2006, Chakhguereïev a cessé de lui téléphoner. Irina a appris par hasard d'une amie commune qu'il était mort. Elle a trouvé le numéro de téléphone du frère aîné de Seïd-Khassan et lui a téléphoné pour savoir ce qu'il en était de son logement. Ce dernier l'a informée que Leïla Alieva, la veuve de Seïd-Khassan, y habitait et que tous les problèmes concernant l'appartement en question devaient être traités avec elle. Quand Irina l'a appelée au téléphone, elle s'est entendu répondre que désormais ce logement lui appartenait à elle et qu'elle n'avait aucune intention de le rendre à qui que ce soit.

En 2010, Vorobiova a demandé de l'aide à l'antenne moscovite du Réseau « Migrations et Droits », à « Mémorial », agissant dans le cadre du comité « Assistance civile ». L'affaire a été transmise à des juristes du réseau à Grozny. Ceux-ci ont réussi à savoir que l'appartement d'Irina était maintenant officiellement la propriété de Leïla Alieva, sur la base d'un présumé acte de vente en date du 3 octobre 1994. Pourtant, aucune copie de cet acte n'a pu être retrouvée tant au BTI de Grozny qu'au JEOu² du district Leninski.

Les juristes ont déposé une demande de vérification des droits de propriété de cet appartement à l'antenne de police. Cette vérification a permis d'établir que Leïla Alieva était décédée en 2010. L'appartement est resté vide un certain temps, fait confirmé par le responsable de quartier. À l'office notarial de Tchétchénie, le juriste du Réseau Soultan Telkhigov a pu apprendre que les héritiers d'Alieva n'avaient pas fait de demande pour obtenir la succession.

En l'absence du défendeur, le juriste s'est adressé au BTI pour demander d'annuler l'enregistrement des droits de propriété au profit d'Alieva. Mais la réponse faite par écrit a été négative. Alors, le 24 août 2011, Vorobiova a porté plainte, demandant la reconnaissance de ses droits de propriété et l'annulation de ceux d'Alieva. À ce moment-là, personne n'habitait l'appartement.

Le 14 octobre 2011, le tribunal du district Leninski de Grozny a donné raison à

¹ ¹ BTI bureau d'inventorisation technique : organisme d'État chargé de l'inventaire des biens immobiliers et du suivi des droits de propriété.

² JEOu antenne d'exploitation du logement : organisme local chargé de la gestion des logements (fonction similaire à celle des syndicats)

Vorobiova, reconnaissant ses droits à la propriété. Pour l'enregistrement de ce droit, il fallait faire établir un certificat technique et cadastral du logement, et Telkhigov a entrepris les tractations avec le policier de secteur pour l'ouverture de la porte.

Mais celui-ci a déclaré que l'appartement était occupé par des parents du défunt Chakhguereïev. L'avocat de la famille Chakhguereïev a contacté Telkhigov pour l'informer qu'il avait fait appel de la décision reconnaissant les droits d'Irina sur la base de circonstances nouvelles. Le 24 février 2012, le délai de recours a été rétabli et la décision du tribunal en faveur de Vorobiova annulée dans l'attente d'un nouveau jugement.

Au cours de la nouvelle audience, Khassan Chakhguereïev, le frère de Seïd-Khassan, est intervenu en tant que tiers. Il était le tuteur des deux enfants mineurs restés orphelins après le décès de Seïd-Khassan Chakhguereïev et de Leïla Alieva. Il a présenté une plainte exigeant que les droits de propriété des enfants soient reconnus. À la demande de Telkhigov, des témoins de l'accusation habitant à Rostov-sur-le-Don ont été appelés à comparaître. Malgré les éléments du dossier et les déclarations des témoins établissant que l'appartement que se disputaient les plaignants étaient la propriété de Vorobiova, en date du 13 décembre, le tribunal régional Leninski a récusé les exigences de sa plainte et satisfait celles de Chakhguereïev en faveur des enfants de Chakhguereïev et d'Alieva.

Cette décision a été contestée. Le 23 avril 2013, le collège des affaires civiles de la Cour suprême de la République de Tchétchénie n'a pas satisfait cette contestation et a maintenu la décision de la cour.

L'appel en cassation adressé au Présidium de la Cour suprême de la République de Tchétchénie n'a pas non plus donné raison à la plaignante. Les avocats moscovites du Réseau « Migrations et Droits » ont déposé une plainte en faveur d'Irina Vorobiova auprès de la Cour suprême de la Fédération de Russie.

Lioudmila Pavlovna Stanichevskaïa, née en 1950 habitait Grozny. Au titre du droit à la propriété privée, elle était propriétaire d'un appartement situé au N°5 de la rue Rosa Luxembourg. Ce logement avait été attribué à son père par son lieu de travail. À la mort de ses parents, l'appartement avait été réattribué à Lioudmila Pavlovna. À l'été 1993, Stanichevskaïa a privatisé l'appartement, en devenant propriétaire et occupante. En 1999, avec le début de la deuxième campagne de Tchétchénie, Stanichevskaïa a été contrainte de quitter le pays, trouvant refuge chez des proches en Belarus.

Stanichevskaïa était en possession de tous les papiers légaux concernant son logement en Tchétchénie.

Quand les opérations militaires se sont calmées, Lioudmila Stanichevskaïa a essayé, avec l'aide d'amis, de savoir ce qu'il était advenu de son appartement. En fait, celui-ci était occupé par des gens qui se sont comportés avec beaucoup de morgue en menaçant les amis de Stanichevskaïa qui avaient posé des questions. Un parent de Lioudmila Pavlovna habitant Moscou a demandé une aide juridique à « Assistance civile ». En juin 2012, Soultan Telkhigov, juriste à l'antenne de Grozny du Réseau « Migrations et Droits » de « Mémorial », a pris l'affaire en mains.

Il a transmis des requêtes au BTI et à l'antenne municipale du JEOu de la ville de Grozny et a pu apprendre qu'une certaine Tabarka Kaguirova était enregistrée dans son appartement et qu'elle avait procédé aux démarches afférentes sur la base d'un acte de vente en date du 21 novembre 2000 auprès de l'antenne municipale du JEOu, présentant un ordre d'attribution en date du 8 février 1999. En août 2012, Telkhigov a déposé une plainte au tribunal du district Zavodskoï, demandant de déclarer cette attribution non valable.

Bien qu'informée de la date et de l'heure de l'audience, Kaguirova ne s'y est pas présentée. À la fin du mois de septembre 2012, deux hommes armés se sont rendus au domicile du juriste Telkhigov, se présentant comme des parents de Kaguirova (même si leur aspect évoquait plutôt des agents des forces de l'ordre). Ils ont demandé quelles étaient les réclamations personnelles du membre du centre de Défense des Droits de l'Homme « Mémorial » à l'égard de cet appartement. Telkhigov a donc expliqué qu'il représentait les intérêts de Stanichevskaïa, en accord avec « Mémorial », ils ont alors demandé le numéro de téléphone du parent de la plaignante vivant à Moscou.

Plusieurs audiences sur cette affaire se sont tenues. Le représentant du défendeur a à chaque fois demandé au tribunal de repousser le traitement de cette affaire, étant donné qu'il était impossible de localiser un témoin important. Mi-décembre 2012, les défendeurs ne se sont pas présentés à une audience. Le juge a proposé de prendre une décision en leur absence. Étant donné que dans ce cas, la décision pourrait être annulée, le juriste s'y est opposé. Le juge a donc décidé de laisser la plainte en suspens avec la condition que le procès reprenne après le nouvel An.

En 2013, trois audiences ont été fixées mais les défendeurs étaient absents les trois fois, bien qu'ils aient été informés en temps voulu de la date et de l'heure des audiences en question. Finalement, le 14 février, le jugement reconnaissant tous les droits de Lioudmila Stanichevskaïa a été rendu en leur absence.

Comme on pouvait s'y attendre, à la fin du mois de mars, les défendeurs ont contesté cette décision prise en leur absence et le jugement a été annulé. Monsieur Telkhigov, le juriste, a été informé de la date de l'audience alors que celle-ci avait déjà eu lieu. L'affaire a été transmise à un autre juge alors que rien ne le justifiait.

En avril, Soultan a appris que l'affaire n'avait pas été jugée parce que ni le

requérant ni son représentant n'étaient présents à l'audience. Il a donc fait une requête demandant l'annulation de la décision de refus de jugement.

Lors de l'audience en date du 28 mai 2013, Kaguirova, la défenderesse, a déclaré que les papiers concernant l'appartement n'étaient pas un acte de vente mais un ordre d'attribution. À sa demande, les audiences furent une fois encore repoussées, ensuite elle ne se présenta pas à plusieurs audiences.

L'audience suivante s'est tenue le 18 juin. Telkhigov a proposé un complément à la plainte, exigeant notamment que l'ordre d'attribution de la défenderesse soit déclaré non valide. Kaguirova a déposé à son tour une nouvelle plainte, demandant que le certificat d'enregistrement de Stanichevskaïa soit déclaré non valide. Le tribunal a décidé de faire participer le Département de la politique du logement de Grozny à l'affaire. L'audience a été repoussée une nouvelle fois. L'audience suivante, le 27 juin, a repoussé l'examen de l'affaire au 8 juillet, cette fois à la demande du représentant du Département. Ce jour-là, la défenderesse ne s'est pas présentée et la session a été fixée au 15 juillet.

Le 15 juillet, la défenderesse a présenté une demande d'expertise des documents de Stanichevskaïa pour vérifier la correspondance entre la date qu'ils indiquaient et la date réelle où les documents avaient été établis. Le tribunal a accepté la demande et le traitement de l'affaire a été arrêté.

Le CDDH « Mémorial » a l'intention d'adresser un courrier à l'attention du Président de la Cour suprême de la Fédération de Russie concernant les complications judiciaires injustifiées dans l'affaire de Lioudmila Stanichevskaïa.

Village de Davydenko : un succès peu fréquent.

L'été 2012, les fonctionnaires du district d'Atchkhoï-Martan et du village de Davydenko ont contraint les habitants à conclure un contrat de fermage pour les parcelles de terre où sont construites leurs maisons, alors que celles-ci leur appartiennent conformément aux droits de propriété. De cette façon, ils obligeaient en pratique les gens à reconnaître que la terre n'était pas leur propriété à perpétuité comme prévu par la loi, mais celle de l'administration. Et de cette façon, il leur devenait impossible de formaliser leur droit à la propriété de ces parcelles par voie d'un simple enregistrement. De nombreux habitants ont été forcés de conclure ces contrats de fermage. Certains par tromperie, d'autres sous la menace. Quand les habitants ont commencé à protester et ont voulu se plaindre à la justice, les représentants de l'administration du district ont affirmé qu'il s'agissait d'une décision prise par le Président de la République Ramzan Kadyrov et que pour cette raison il ne servait à rien de se plaindre à quelle qu'instance que ce soit.

Notons que les actions des fonctionnaires de l'administration étaient en contradiction évidente avec la législation de la Fédération de Russie sur la terre.

Conformément à l'article 3 du Code de propriété de la terre de la Fédération, si le droit d'usage permanent (non limité) des parcelles de terre étant propriété de l'État ou de la municipalité a existé avant l'entrée en vigueur de ce Code, il est maintenu. Si l'on prend en compte que le Code est entré en vigueur à partir de 2002, les habitants concernés gardent le droit d'usage permanent (non limité) de leurs parcelles.

Conformément à l'alinéa 3 de la Loi fédérale du 25.10.2001 N 137 FZ « Application du Code de Propriété de la Terre de la Fédération de Russie », les actes de propriété des parcelles attribuées en usage permanent (non limité) ne peuvent en aucun cas être limités dans le temps. Le point 9.1 de ladite loi précise que si la parcelle avait été attribuée avant l'entrée en vigueur du Code de Propriété de la Terre, avec pour objectif la construction d'un logement ou d'une dépendance individuels sur la base d'un droit d'usage illimité, le bénéficiaire de cette parcelle est en droit d'en enregistrer la pleine propriété. De la même façon, les personnes ayant acquis par voie d'héritage ou autre le droit de propriété sur les bâtiments, constructions et/ou installations situés sur des parcelles appartenant à la municipalité ou à l'État sont en droit d'enregistrer leur droit de propriété sur les parcelles en question.

Ces normes du droit à la terre impliquent que les habitants du village de Davydenko sont en droit d'enregistrer leur droit de propriété sur les parcelles où leurs maisons ont été construites.

Cependant, les contrats de fermage sur les parcelles que les villageois ont signé de force les privent de ce droit. Conformément à l'article 36 du Code de la Terre de la Fédération de Russie, les affermataires des parcelles peuvent en acquérir la propriété après en avoir acquitté le prix fixé par les services de l'exécutif. <http://www.memo.ru/d/149070.html>.

Soultan Telkhigov, juriste du réseau « Migrations et droit » auprès du CDDH « Mémorial », a préparé des dépôts de plaintes pour que les contrats de fermages soient déclarés non valides, que les inscriptions des enregistrements de ces contrats dans un registre d'État unique soient annulées et que le droit à l'usage permanent (sans limite) des parcelles soit reconnu pour les villageois.

Quatre plaignants ont présenté tous les documents nécessaires pour le passage en jugement : il s'agit de L. I. Khadouïeva, E. Kh. Soukhaïev, Z.S.-S. Okouïeva et I. N. Alisoultanov. Les situations de ces quatre personnes étaient différentes. Okouïeva et Khadouïeva avaient acheté leurs maisons en 1990 et 1991, elles sont en possession d'un acte de vente. Soukhaïev et Alisoultanov s'étaient vu attribuer leurs parcelles en 1988 et 1991 et sont donc en possession des extraits des livres du cadastre du village de Davydenko. Pour autant, ils avaient tous quatre le droit d'obtenir la pleine propriété de la terre.

Les plaintes ont été déposées le 18 avril 2013 au tribunal du district d'Atchkhoï-Martani. L'avocat a transmis ses requêtes à l'administration du district et à

celle du village de Davydenko, demandant à être informé de la date à partir de laquelle la terre a appartenu aux habitants. La réponse précisait que les habitants étaient propriétaires de leur logement et de leur parcelle de terre depuis la fin des années 80 et le début des années 90.

La première audience a été fixée au 31 mai. Le tribunal avait convoqué l'administration du village comme tiers. Cependant, dans la mesure où le représentant du défendeur n'était pas prêt pour l'audience, l'examen de l'affaire a été repoussé au 21 juin. Le juge était au départ prêt à satisfaire les exigences des requérants. Mais sa position a changé à la dernière minute et la plainte a été rejetée le 26 juin 2013. La décision n'a pas été transmise avant le 23 juillet 2013 et l'avocat a déposé une plainte en appel le 26.

En février 2013, le CDDH « Mémorial » avait adressé au Parquet de la République de Tchétchénie une requête demandant de contrôler les violations au Code de la Propriété de la Terre de la Fédération de Russie commises par les services de l'exécutif du district d'Atchkhoï-Martan en Tchétchénie.

Dans sa réponse du 22 mars, le Parquet indiquait que les vérifications avaient permis d'établir que « les fonctionnaires de l'administration du district n'avaient pas respecté les exigences du Code de la Terre et les droits des citoyens en contraignant ceux-ci à signer des contrats de fermage sur des parcelles qu'ils avaient reçues dans le cadre du droit à la propriété individuelle longtemps avant que celui-ci ne soit légalement en vigueur ». Les résultats des contrôles effectués à l'égard de la direction administrative du district municipal d'Atchkhoï-Martan par le procureur interdistrict comprenaient une injonction à « mettre fin aux violations de la loi, à empêcher qu'ils ne se reproduisent à l'avenir et, de plus, à procéder à un audit des services afin d'appliquer des sanctions disciplinaires aux personnes responsables ».

Notons que la réponse soi-disant envoyée à « Mémorial » par le Parquet interdistrict au mois de mars 2013 ne nous est jamais parvenue.

Le 25 juillet, notre juriste a téléphoné au Parquet de la République et a reçu copie des courriers ; il a joint ceux-ci- à sa plainte en appel.

Pendant que les habitants d'Atchkhoï-Martan essayaient de résoudre ce conflit, la direction de l'administration du district et celle du village ont été remplacées, ce qui n'a pas pour autant changé leurs positions dans cette affaire. Il faut toutefois reconnaître que les pressions les villageois qui n'avaient pas signé de contrats de fermage ont cessé.

Le 12 septembre, le Collège de la Cour d'Appel pour les affaires civiles auprès de la Cour Suprême de la République tchétchène a reconnu que les habitants du village de Davydenko, district d'Atchkhoï-Martan, détenaient un droit de propriété sur les parcelles de terre et que les contrats de fermage conclues avec l'administration du

district étaient non valides. Le 4 octobre, les villageois ont reçu copie de la décision de la Cour d'Appel et sont aujourd'hui en mesure de légaliser leur droit de propriété auprès de la Chambre des enregistrements.

Il leur aura fallu plus d'un an pour défendre leur droit à la propriété des parcelles de terre.

COMMENT SONT RÉSOLUS LES CONFLITS ÉCONOMIQUES¹

L'histoire d'Alvi Chaïpov, habitant le hameau de Tchernoretchye dans le district Zavodskoï de Grozny, sa demande d'aide au chef de l'État en tant qu'instance suprême montre comment les conflits d'ordre économique se résolvent en Tchétchénie au mépris de la loi et du droit.

À maintes reprises depuis deux ans, le CDHH « Mémorial » a exposé les tentatives de Chaïpov pour défendre sa propriété, un ancien château d'eau où il avait l'intention de construire un café². La préfecture du district, malgré les actes de propriété de Chaïpov, a démoli le bâtiment dans la nuit du 15 au 16 juin 2012 sans aucun ordre officiel de démolition.

Chaïpov s'est adressé à un juriste du CDDH « Mémorial ».

Le 10 juillet 2012, Chaïpov a porté plainte pour démolition illégale de bâtiment au Parquet du district Zavodskoï. Dans le même temps, il s'est adressé au Bureau interdistrict d'enquêtes (BIE) pour se plaindre d'un abus de pouvoir des fonctionnaires. La requête, transmise au BIE est revenue, au motif de la soi-disant absence de signature du requérant. Chaïpov a renvoyé sa requête, mais il n'a reçu aucune réponse ni réaction du Parquet.

Chaïpov a essayé de savoir ce que devenaient ses requêtes. On lui a déclaré oralement que des vérifications étaient en cours. Dans le même temps, ses proches et lui-même ont commencé à subir des pressions. Des inconnus sont venus voir l'entrepreneur pour exiger qu'il annule ses requêtes. Les collaborateurs du BIE et du Parquet lui ont donné le même conseil.

Chaïpov s'est adressé au Tribunal du district Zavodskoï pour exiger que l'inaction du BIE Zavodskoï et du Parquet soit reconnue comme contraire à la loi. Le Tribunal a refusé de le satisfaire. Après cela, il reçut cependant les réponses officielles des services contactés. Selon les informations du BIE, le service avait étudié les agissements de personnes non identifiées constituant une infraction telle que prévue à l'article 330 du Code Pénal de la Fédération de Russie (CPRF), en conséquence de quoi, les documents avaient été envoyés au bureau de police N°3 à Grozny. Le Parquet, se fondant sur leur réponse, avait envoyé la requête de Chaïpov pour enquête auprès du bureau local de la police.

Le juriste du CDDH « Mémorial » s'est adressé au bureau de police N°3 pour obtenir les résultats de l'enquête. D'après la réponse donnée par la police, il s'est avéré que l'enquête a révélé une infraction conformément aux art. 286 (abus de pouvoir) et

¹Cf. <http://www.memo.ru/d/158578.html>

²Cf. <http://www.memo.ru/d/158578.html>
<http://memo.ru/d/136259.html>

330 (arbitraire) du CPRF et les documents ont été envoyés au Parquet du district Zavodskoï pour déterminer l'instance compétente. Ensuite, la requête de Chaïpov a été classée par ordonnance. Le juriste a déposé un recours contre cette ordonnance, mais le tribunal a refusé le recours sans l'examiner.

Simultanément, le processus de reconnaissance de l'illégalité des mesures prises par la préfecture fut renvoyé au Tribunal d'arbitrage de la République de Tchétchénie. Le juge a refusé de satisfaire les demandes de Chaïpov. Le représentant de la préfecture a déclaré que son service n'avait pas participé à la démolition, sans toutefois nier que certains des collaborateurs aient été présents. Le représentant de la préfecture a affirmé qu'il n'avait fait que s'arrêter en passant devant le bâtiment.

Un pourvoi en appel a été déposé au Tribunal d'arbitrage de la ville de Yessentouki dans la région de Stravropol, mais la décision est restée inchangée. Pour finir, Chaïpov s'est adressé à Ramzan Kadyrov via Instagram.

Le 18 mars 2013 a eu lieu la rencontre entre Kadyrov et Chaïpov ; Khassan Kamaev, directeur de l'administration du village de Tchernoretchye, les représentants des forces de l'ordre et de la mairie étaient également présents. La rencontre a été télédiffusée sur une chaîne locale. Alvi Chaïpov a exposé son problème à Kadyrov et désigné les responsables de la destruction de son bâtiment. Cependant, le chef de l'État ne vit rien d'illégal dans les actions des fonctionnaires locaux. Il déclara qu'il avait donné lui-même l'ordre de destruction du château d'eau.

Le chef de l'administration de Tchernoretchye, que Chaïpov avait accusé de démolition illégale, a reconnu sa responsabilité de façon singulière :

« Alors que nous étions là-bas, nous l'avons vu s'approcher avec son frère et en marchant, il a commencé à m'insulter et à exiger des explications. Je lui ai expliqué que j'étais le chef du district et responsable de la démolition. À cette époque, mon supérieur hiérarchique était Mouslim Khoutchiev (l'ex maire de Grozny). Cet individu a voulu me frapper. J'ai déclaré que s'il voulait se battre avec moi, j'étais d'accord, que j'allais renvoyer la garde et les autres et que nous allions nous battre. Il a rétorqué qu'il n'était pas venu pour se battre, qu'il voulait parler à celui qui était responsable de la démolition. Je lui ai répété que j'étais le chef du district et que j'assumais la responsabilité de la démolition. Alors, ils se sont adressés au Parquet, ils ont composé le 02¹ et m'ont dénoncé au Comité d'Enquête ».

Le chef de l'État soutenait Kamaev. Il a répété qu'il avait décidé personnellement de la démolition et que les chefs de l'administration n'étaient pas coupables. Selon les dires de Kadyrov, les dirigeants n'avaient qu'un seul objectif : reconstruire la république coûte que coûte. Kadyrov a expliqué à Chaïpov que la transformation du château d'eau en café lui coûterait beaucoup plus cher que la

¹ Pour appeler la milice, les urgences, les pompiers etc., il faut composer le 02. (NdT)

construction d'un nouveau café. En outre, le château d'eau se trouvait pratiquement sur une route et personne n'aurait autorisé Chaïpov à réaliser son projet. Par contre, s'il voulait entreprendre quelque chose, le chef de l'État était prêt à l'aider. « Nous ne t'autoriserons pas à construire quelque chose là-bas car c'est une zone réservée pour des constructions publiques. Il (le chef de l'administration – Note de Mémorial) prend sur ses propres deniers pour payer les moyens techniques et le personnel. « Oui, tu vois, il y a effectivement des gens qui travaillent là-bas. Tu as vu qu'on creusait une fosse ? Nous avons déjà dépensé 80 000 roubles sur ce chantier. Et quand nous aurons tout reconstruit et remis de l'ordre, qui en profitera ? Tes enfants, en premier lieu ! Nous faisons cela pour toi et pour tes enfants. D'ailleurs, pas un sou d'argent public n'a été dépensé pour ça. C'est nous, avec notre argent, qui faisons tout ça, nous qui construisons, arrangeons tout. Fais des affaires, choisis un terrain près du lac, montre-moi ton projet, je te donnerai le terrain. Travaille, paie tes impôts, et tout ira bien. Ta tour en haut de la colline ne servirait à rien. Tu veux construire un hôtel ? Vas-y ! Tu veux faire un Disneyland ? Ne te gêne pas ! Je t'autorise à faire ce que tu veux ! » a ajouté le chef de l'État.

Chaïpov, paniqué, a assuré à toutes les personnes présentes qu'il n'y avait plus de problème si la décision de démolir venait du chef de l'État. Il a dit aussi qu'il ne pouvait envisager de projet de construction car il n'en avait pas les moyens financiers. Kadyrov n'a pas manqué l'occasion de rappeler à Chaïpov l'argent qu'il avait dépensé « pour déposer des plaintes » dans divers tribunaux. Alvi a expliqué qu'il jugeait les actions des autorités injustes et que c'est pour cela qu'il déposait des requêtes. Kadyrov a répondu :

« Je le jure sur le Coran : il (Khassan Kamaev) t'a rendu le meilleur des services. Il te faut des briques pour construire, du béton, un terrain ? Je te les fournirai. Qu'est-ce que tu veux ? Dis-moi ce qu'il te faut au départ. Construis, ne conserve pas un bâtiment à moitié détruit. »

Alvi Chaïpov a refusé l'aide financière du dirigeant, disant qu'il avait les moyens de subvenir à ses besoins.

Pour le président de la République, les choses ne seraient pas allées aussi loin si Chaïpov avait essayé de parler calmement au chef de l'administration.

Pour autant que nous le sachions, Alvi avait essayé de le faire à de nombreuses reprises, mais personne n'a prêté la moindre attention à ses arguments.

Kadyrov a « autorisé » Chaïpov à continuer de contester s'il persistait à considérer la décision des autorités comme injuste. Il a déclaré être prêt à payer toutes ses dépenses, et même à prendre un congé pour aller partout avec lui et témoigner du fait que le bâtiment avait été démoli à sa demande :

« Quatre tribunaux ont conclu que tu avais tort. Non seulement en

République de Tchétchénie, mais aussi à Yessentouki. Mais je te le dis maintenant, essaie une cinquième fois, et si ça ne marche pas, va à Moscou. Si on refuse ta requête, alors va à La Haye, et continue jusqu'aux tribunaux américains. Ils me haïssent là-bas, dit Kadyrov. Adresse-toi aux défenseurs des Droits de l'Homme. Je ne te demande pas de renoncer à ta plainte. Nous te disons que quoi qu'il arrive, nous aurons raison, car il fallait démolir le bâtiment et c'est fait. »

À la fin de la rencontre, Kadyrov a insisté pour que Chaïpov et Kamaev se réconcilient de façon informelle.

ESCROQUERIES À L'ALLOCATION MATERNELLE¹

Les opérations illégales d'encaissement des allocations maternelles sont l'une des formes d'escroquerie les plus répandues qui se sont largement développées dans le Caucase. En conséquence, les titulaires de bons ne reçoivent qu'une partie des sommes qui leur sont dues, et très souvent, des escrocs volent toute la prime. Des centaines de femmes en sont victimes et des affaires pénales sont ouvertes.

Ce phénomène de fraude à l'allocation maternelle est encore plus visible et de plus grande ampleur en Tchétchénie : dans la République, des hommes armés des forces de l'ordre servent de garde du corps aux criminels et les victimes qui tentent d'obtenir justice risquent de se faire tirer dessus.

Des affaires criminelles sont ouvertes pour des cas de fraude à l'allocation maternelle. Dans les autres républiques du Caucase du nord, la responsabilité des fonctionnaires a souvent été engagée².

Mais en Tchétchénie, les hauts fonctionnaires sont toujours innocentés de participation à la fraude.³

Cependant, il est évident qu'en dressant des obstacles à l'utilisation de l'allocation, les fonctionnaires encouragent les citoyens à agir illégalement et les fraudeurs ne peuvent agir que conjointement avec les fonctionnaires et parfois les policiers.

Il n'en reste pas moins qu'aucun fonctionnaire ni aucun policier n'a été accusé à ce jour. 15 des 140 victimes n'ont pas eu peur de continuer à réclamer qu'on leur fasse justice. En octobre 2012, elles ont déposé des plaintes auprès de 12 instances, fédérales comme républicaines, telles que le Comité d'enquête, le FSB, le Parquet, le Ministère de l'intérieur ainsi que la Présidence de la Russie. Les plaignantes ont exposé des faits montrant que la fraude à grande échelle n'aurait pu être réalisée sans la participation des fonctionnaires du département du Fonds de Pension (FP) de la Russie pour la République Tchétchène et de collaborateurs haut placés des forces de l'ordre de la République. En mars 2013, le Ministère de l'Intérieur pour la Tchétchénie a terminé

¹ Cf. <http://www.memo.ru/d/179248.html>

² Cf. « Perquisitions au Fonds de pension du Daghestan » <http://kavpolit.com/obyski-v-pensionnom-fonde-dagestana/>,

« En Ingouchie, l'ex-directeur du Fonds de Pension est soupçonné d'escroquerie à grande échelle » <http://www.kavkaz-uzel.ru/articles/203869>,

« L'ex-directeur du Fonds de Pension d'Ingouchie est en détention provisoire, informent les défenseurs des Droits de l'Homme » <http://www.kavkaz-uzel.ru/articles/204180>,

« Dans l'affaire du chef du Fonds de pension de Russie à Vladikavkaz les dirigeants de 18 entreprises commerciales sont contrôlés » <http://www.kavkaz-uzel.ru/articles/213233>

³ « Deux habitantes de Tchétchénie sont accusées d'avoir vendu des certificats d'allocations maternelles » <http://www.kavkaz-uzel.ru/articles/207840>, <http://www.memo.ru/d/179248.html>

de vérifier les faits exposés dans les plaintes. L'ouverture d'une affaire criminelle a été refusée. Cette décision a été invalidée, une nouvelle procédure de vérification des faits fut engagée. En avril, il y a eu un nouveau refus d'ouverture d'une affaire criminelle. En novembre, les plaignantes firent encore une fois un recours contre le refus.

En mars 2012, selon des informations officielles, le Comité d'enquête du ministère de l'Intérieur pour la Tchétchénie a engagé une procédure pénale contre Roummissa Alieva, une résidente de la République, accusée d'escroquerie dans des proportions particulièrement importantes. L'enquête a montré qu'Alieva, avec l'accord préalable d'un groupe de personnes, avait volé divers biens et des documents officiels. Grâce à deux de ses connaissances, elle avait contrefait des permis de construire pour des immeubles d'habitation.

Alieva était entrée en contact avec des titulaires de bons d'allocations maternelles ; se présentant comme travaillant dans diverses sociétés ou dans une banque, elle avait gagné leur confiance et proposé, un « service » d'encaissement du capital contre paiement, c'est-à-dire de le recevoir en mains propres en échange de faux documents de construction. De fait, les titulaires des bons n'ont jamais reçu l'argent promis.

Alieva a été accusée d'une fraude portant sur 48 millions de roubles. En septembre 2012, le tribunal du district Zavodskoï à Grozny a condamné Alieva à six ans de prison, et deux autres femmes à des peines avec sursis. Selon les informations officielles, certaines des victimes furent remboursées de leurs pertes pour un total de 5 millions de roubles.

Une de ces victimes, Elmira Issaeva, a raconté son histoire. En 2009, elle a reçu une prime de maternité d'un montant de 330 000 roubles qu'elle a décidé d'utiliser pour améliorer les conditions de vie de sa famille en faisant construire une nouvelle maison. Il lui fallait avant tout signer un contrat avec une entreprise du bâtiment pour pouvoir recevoir les matériaux nécessaires, puis présenter ce contrat aux organes locaux du Fonds de Pension afin qu'ils transfèrent les fonds nécessaires sur le compte de l'entreprise.

Il faut noter qu'en Tchétchénie, que seules les entreprises du bâtiment travaillant directement avec le Fonds de Pension peuvent obtenir des matériaux de construction pour ce type de projet. On sait que certaines entreprises ont été créées par les membres de la famille de collaborateurs du Fonds de Pension. Selon Issaeva, ces firmes ont de très longues listes d'attente et leurs collaborateurs exigent ouvertement 3 000 roubles pour établir les documents nécessaires.

En août 2010, Issaeva a appris par des personnes qui étaient sur la liste d'attente qu'une certaine Roummissa Alieva « aidait à matérialiser les moyens financiers de la prime de maternité ». On dit à Issaeva que Roummissa travaillait sur instruction du gouvernement de la République pour aider le Fonds de Pension et les entreprises du

bâtiment car ils ne pouvaient faire face à l'afflux de demandes.

Elmira Issaeva a pris contact avec Aliëva qui lui a fait très bonne impression. Roumissa avait plusieurs adjoints et des policiers assuraient sa sécurité. Aliëva dit qu'elle travaillait à la demande du chef de la République, Ramzan Kadyrov, et qu'il lui avait soit-disant donné ordre de prêter une attention spéciale aux familles dans lesquelles il y avait des enfants handicapés. La fille d'Elmira est handicapée de naissance, elle a subi quelques opérations difficiles et devrait en subir d'autres. Elmira a pensé qu'on allait l'aider.

Quelques jours plus tard, Marina Djabrailova, une assistante de Roumissa a appelé Issaeva. Elle lui a dit que pour pouvoir obtenir rapidement les matériaux de construction, il fallait qu'Issaeva lui transmette un certain nombre de documents : l'acte de naissance des enfants, son acte de mariage, l'original de l'allocation maternelle, les copies des passeports des parents, une attestation d'assurance etc. Elmira lui a donné les copies des documents demandés mais a conservé l'original de son certificat d'allocation maternelle.

Aliëva a elle-même appelé Elmira le lendemain pour lui demander de transmettre l'original à Marina. Celle-ci est venue en personne chez Elmira avec Movsar Djambekov qui se présenta comme étant son mari. Marina a dit à Elmira qu'ils devaient aller ensemble à Chali voir la compagnie « Raïana » (qui plus tard changea de raison sociale et s'appela « Mega-Stroi »). Issaeva a donné l'original de son certificat à Djambekov. Lorsqu'ils sont arrivés à Chali, les employés de l'entreprise lui ont fait signer des formulaires. Sur certains d'entre eux, il y avait quelque chose d'écrit, mais on ne l'a pas laissé lire et elle a signé docilement.

Deux semaines plus tard, Roumissa Aliëva l'a rappelée pour lui demander de se rendre de nouveau à Chali afin de signer des documents complémentaires. Issaeva a obéi et s'est rendue par la suite avec Marina Djabrailova chez le notaire où elle s'est engagée à utiliser tous les fonds pour améliorer les conditions de vie de sa famille.

Puis, en compagnie de Djabrailova, Elmira Issaeva s'est rendue au bureau du Fonds de Pension pour le district de Zavodskoï. Sans faire la queue, Marina est entrée dans un des bureaux et en est ressortie avec une employée du Fonds de Pension du nom d'Anetta qui a récupéré les documents d'Issaeva. Puis Issaeva a été invitée à finaliser les documents dans le bureau des paiements sociaux, mais un de ses enfants pleurait dans ses bras, et elle est sortie. Marina s'est alors arrangée pour qu'Anetta remplisse et signe tous les documents à sa place.

Plus tard, au moment de l'enquête, elle a dû prouver qu'elle n'avait pas écrit de requête.

Issaeva a ensuite appelé Aliëva pour lui demander ce qui allait se passer. Celle-ci lui a dit qu'il fallait attendre deux mois. Elle a expliqué que ce délai était obligatoire

pour mettre en place toutes les procédures. Cependant, deux mois plus tard, Elmira n'avait reçu aucune réponse claire. Aliëva répondait de plus en plus rarement aux appels téléphoniques. Alors, Issaeva a décidé d'aller voir l'entreprise de bâtiment pour savoir ce qui se passait avec son allocation maternelle. Elle a pu rencontrer les directeurs de l'entreprise qui lui ont conseillé de s'adresser au Fonds de Pension. Au bureau du Fonds de Pension pour le district Zavodskoï, elle a appris que ses fonds avaient été transférés deux mois avant (!) sur le compte de l'entreprise du bâtiment « Raïana ». Sur quelle base, personne n'a pu lui expliquer.

Alors, elle s'est de nouveau rendue à l'entreprise, où on l'a informée que ses fonds destinés à l'acquisition de matériaux de construction avaient été récupérés en liquide par Marina Djabrailova et Movsar Djambekov.

Issaeva et son mari ont décidé d'exiger que Roumissa Aliëva leur rende soit l'argent soit les matériaux de construction. Ils ont appris qu'ils n'étaient pas les seules victimes de cet escroc. Elmira a rencontré d'autres femmes qui avaient été bernées et, ayant appris l'adresse d'Aliëva, elles se rendirent chez elle.

En arrivant, elles ont trouvé une foule de gens exigeant leurs bons. Il est apparu qu'Aliëva faisait ses transactions de chez elle. Les femmes ont tenté d'entrer dans la maison, mais une garde armée les en a empêchées. Un homme en tenue de camouflage, se présentant comme Vakha (son surnom : « le fou ») est sorti pour exiger que les femmes s'en aillent et il a tiré au-dessus de leurs têtes. Vakha a affirmé qu'il était le cousin du chef de l'État du côté maternel.

Elmira a alors appelé Marina Djabrailova et Movsar Djambekov pour réclamer qu'ils lui rendent le bon. Ils l'ont menacée de se venger si elle mentionnait leur nom.

Cet hiver-là, les femmes flouées se sont réunies pour manifester devant la mairie de Grozny afin d'attirer l'attention des autorités de la ville sur leur problème. Le maire, Mouslim Khoutchiev est sorti et leur a déclaré qu'il ne permettrait pas des meetings non autorisés. Les femmes se sont dispersées.

Issaeva s'est rendue une nouvelle fois chez Aliëva pour discuter. Elle y a trouvé un homme armé en uniforme qui s'est présenté comme l'adjoint de Baguir Sadoulaev, le chef de la police du district Kourtchaloïevsky. Cependant, il a été possible d'établir qu'il n'en était rien. Mais cela signifiait qu'il était très introduit dans les structures du pouvoir, sinon il aurait été rapidement arrêté pour port d'armes et d'uniforme.

Sadoulaev a déclaré qu'il agissait sur ordre du chef de l'État et devait veiller à ce qu'Aliëva rende les bons aux femmes. Sous sa direction, Aliëva a signé un engagement à rendre aux 22 femmes l'argent de leur allocation maternelle.

Mais le temps est passé sans que leurs démarches n'aboutissent. Issaeva et d'autres femmes flouées continuaient à adresser leurs plaintes à diverses instances.

Elvira a téléphoné à un collaborateur des forces de l'ordre de sa connaissance et lui a exposé son problème. D'une façon ou d'une autre, Sadoulaev l'a appris et s'est mis à menacer les femmes de violences, de les faire « pourrir dans un camp ».

Fin 2010, Elmira s'est adressée au département de lutte contre le crime organisé du Ministère de l'Intérieur pour la République tchétchène afin de porter plainte contre les menaces de Sadoulaev. La fois suivante, alors qu'Issaeva était dans leurs bureaux, Alieva et Sadoulaev sont entrés. Après leur passage, on a dit à Issaeva de plier bagages, qu'il n'y avait pas et n'aurait pas de requête émanant d'elle au département.

Peu de temps après, Alieva a appelé Elmira pour lui dire qu'elle avait déjà versé un million de roubles aux collaborateurs du Ministère de l'intérieur de Tchétchénie pour qu'ils étouffent cette affaire.

Le 5 mars 2011, le frère de Marina Djabrailova a appelé Elmira Issaeva et lui a demandé de venir à Chali pour qu'il lui rende le bon, à condition qu'elle mette un terme à ses plaintes.

Issaeva et son mari sont allés à Chali un soir après 9 heures et ont vu Marina Djabrailova et son frère dans une voiture. Celui-ci leur a demandé de les suivre, ce qu'ils ont fait.

Les voitures se sont arrêtées dans un lieu désert, dans une forêt non loin de la ville. C'est alors qu'est arrivé Movsar Djambekov accompagné de gens armés en tenue de camouflage, répartis dans trois voitures. Ils ont commencé à menacer Elmira de lui tirer dessus et ont passé son mari à tabac parce qu'il tentait de la défendre. Ils n'ont rendu ni bons ni argent.

Plus tard, lorsque le Comité d'enquête du Ministère de l'Intérieur pour la Tchétchénie a commencé à enquêter sur l'affaire d'escroquerie, Issaeva a raconté ce qui s'était passé à l'enquêteur. Cependant, il n'y a pas eu d'enquête sur les informations données concernant ce crime.

L'affaire criminelle n'a été ouverte qu'en avril 2011. Alieva a été accusée de malversation (art. 159, al. 4 du Code Pénal de la Fédération de Russie), de vols de documents officiels pour des raisons de cupidité (art. 325, al. 1), de participation en qualité d'organisateur à la falsification de documents officiels (art. 33, al. 3 et art. 327 al. 1). Les deux adjointes n'ont été accusées que de falsification de documents. L'enquête a duré un an.

Le 26 septembre 2012, Alieva a été condamnée à 6 ans de privation de liberté. Le tribunal lui a imposé le remboursement de tous les fonds volés à 140 victimes. Lorsque l'avocat des plaignantes lui a demandé ce qu'elle avait fait de l'argent, elle a répondu qu'elle l'avait dépensé. Les juges n'ont pas posé cette

question. De nombreux témoignages d'Elmira et d'autres victimes étaient absents des protocoles des interrogatoires au moment de l'enquête. En outre, selon Issaeva, son témoignage au cours du procès ne figure pas non plus en entier dans les minutes du procès. Aucun des fonctionnaires impliqués dans l'escroquerie n'a été poursuivi et l'enquête n'a pas non plus déterminé où se trouvaient les fonds qui auraient été extorqués.

Les conclusions de l'affaire criminelle ne révèlent pas si les fonds appartenant à ne serait-ce qu'une seule des victimes ont été trouvés ou ce qui a été fait pour les retrouver. Selon Issaeva, les collaborateurs du Ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie pour la République Tchétchène n'ont pas enregistré tout son témoignage et n'ont pas tenu compte de sa déclaration sur les menaces à son encontre. Ils ont catégoriquement refusé de noter le fait même des menaces de violence physique de Marina Djabrailova et Movsar Djambekov.

La bande corrompue d'escrocs, de fonctionnaires et de membres des forces de l'ordre est toujours aussi active. Comme nous l'avons souligné en introduction, les formes de fraude sont variées mais leurs résultats semblent désastreux. Dans le même temps, le directeur du Fonds de Pension de la République tchétchène Mohmad-Emin Akhmadov a déclaré dans un rapport adressé il y a deux ans déjà à Ramzan Kadyrov, le chef de l'État : « On peut dire en toute confiance que le problème de fraude dans ce domaine (celui de l'allocation maternelle) n'est plus d'actualité pour la République ».

« En Adyguée, cinq hommes sont suspectés de fraude massive à l'allocation maternelle. ». « Le Ministère de l'Intérieur d'Ingouchie enquête sur des malversations liées à l'allocation maternelle et à des aides à l'activité économique ». « En Tchétchénie, on a déclaré un million et demi de roubles de vol de fonds de l'allocation maternelle ». « Une résidente tchétchène a gagné 44 millions de roubles sur les allocations maternelles ». « L'enquête n'exclut pas la participation des structures officielles de l'Ingouchie dans les affaires de vol d'allocations maternelles ». « Des personnes suspectées de vol d'allocations maternelles ont été arrêtées en Tchétchénie ». « 4 606 certificats d'allocations maternelles ont été distribués en Tchétchénie depuis le début de l'année ». « Toutes les tentatives de monnayer les allocations maternelles sont illégales ».

CONCLUSION

Pour conclure, il est impossible de passer sous silence l'épouvantable atmosphère de xénophobie, de migrantophobie et de caucasophobie qui déferle en une seule vague de haine couvrant la Russie.

Ni la population ni les représentants du pouvoir ne voient les habitants du Caucase du nord comme des citoyens à part entière de la Russie. Souvent, l'aversion à leur rencontre ou l'angoisse qu'ils suscitent est encore plus grande que la xénophobie vis-à-vis des citoyens d'Asie centrale. C'est peut-être dû au fait que les habitants du Caucase sont toujours prêts à se battre quand on essaie de les humilier. Les célèbres incidents de Birioulevo, au cours desquels un jeune qui venait d'arriver avait été assassiné, ont bien failli se transformer en un véritable pogrom le 13 octobre. D'ailleurs, certains éléments de pogrom ont véritablement eu lieu : les conducteurs de voiture qui avaient l'air « non-slave » ont été sortis de leurs voitures, d'autres furent battus etc.). Le lendemain, la police qui avait mis fin au pogrom sur ordre de Iakounine, le chef de la direction centrale du Ministère de l'Intérieur pour Moscou, a effectué une vraie chasse aux migrants dans la rue et dans les maisons.

Deux jours après le début du pogrom, le 15 octobre, Andy, un jeune Tchétchène diplômé de l'université de Moscou résidant de longue date dans la capitale, a été attaqué dans un taxi collectif.

Ce taxi collectif circulait sur l'avenue Koutouzovsky et Andy était assis près du chauffeur. Un homme est monté dans la cabine, s'est approché d'Andy par derrière et, sans prévenir d'aucune façon, l'a poignardé dans le cou. Puis il a tenté de frapper Andy d'un coup de couteau dans la poitrine mais celui-ci s'est protégé de la main gauche, laquelle fut très entaillée au niveau des ligaments.

Le chauffeur a arrêté le taxi collectif, en est sorti en hurlant de peur et a couru sur le côté. L'attaquant s'est enfui, Andy a tenté de le poursuivre mais il est vite tombé d'épuisement.

Personne n'est intervenu, pas une voiture ne s'est arrêtée jusqu'à ce qu'un Azerbaïdjanais du nom de Ghulam ne passe par là. Il a embarqué Andy dans sa propre voiture et tenté d'arrêter une voiture de police passant par là pour qu'elle emmène le blessé au plus vite à l'hôpital. Les policiers de la première voiture arrêtée ont refusé en prétextant que ce n'était pas leur territoire. Mais d'autres policiers ont pu emmener Andy à l'hôpital et insisté pour qu'on l'hospitalise parce qu'au début on l'avait refusé car il n'avait pas d'assurance médicale.

Andy a passé deux jours à l'hôpital, puis on l'a laissé sortir sans qu'il puisse obtenir de compte-rendu écrit de son hospitalisation.

Nos avocats ont pris l'initiative de cette affaire, mais ils n'ont pas pu obtenir que soit diligentée une enquête active.